



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 7 FEVRIER 2019 -

- : - : - : - : -

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018.....	2
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	3
1.1 - Vote du budget primitif de la commune - année 2019.....	3
1.2 - Vote du taux des trois taxes locales - année 2019	29
1.3 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - année 2019.....	29
1.4 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2019.....	29
1.5 - Attribution de la dotation 2019 au Théâtre André Malraux	30
1.6 - Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF) pour l'année 2019	30
1.7 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS).....	33
2.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup	33
2.3 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-Larue	33
2.4 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT)	33
3.3 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association le pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)	33
3.4 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations (AEF 94)	33
5.1 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Épicerie Solidaire (Sol'Epi)	33
5.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Service Médico-Social des Halles de Rungis (SMSH)	33
1.8 - Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	33
1.9 - Vœu présenté par la majorité municipale relatif à la lente asphyxie financière de Chevilly-Larue (remis sur table)	34
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION	

MUNICIPALE	35
2.1 - Modification transitoire d'une partie des secteurs scolaires Pasteur - Paul Bert.....	35
2.5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Fight Club Chevilly (budget 2019).....	36
2.6 - Vœu présenté par la majorité municipale pour le maintien de la répartition de la taxe d'apprentissage versée aux lycées professionnels (remis sur table)	36
2.7 - Vœu présenté par la majorité municipale en faveur d'une refonte de la cartographie des spécialités au lycée dans le cadre de la réforme du baccalauréat (remis sur table).....	37
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	41
3.1 - Cession à la Société du Grand Paris des volumes de tréfonds nécessaires à la réalisation du tunnel de la ligne 14 du métro	41
3.2 - Autorisation de signature du permis de construire pour les travaux de réfection de la couverture de la maternelle Salvador Allende, située 1, rue du Rouergue à Chevilly-Larue	42
3.5 - Vœu présenté par la majorité municipale pour le maintien intégral de la ligne 15 du Grand Paris Express et du maintien de l'interopérabilité (remis sur table)	42
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	43
4.1 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Conte	43
4.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)	43
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	43
5.3 - Approbation d'une subvention à l'association Amicale des seniors de Chevilly-Larue (budget 2019)	43
5.4 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Chevilly-Larue et ADOMA relative à l'action de "Cours de Français Langue étrangère" au sein de l'HUDA Languedoc.....	43
QUESTIONS DIVERSES	44



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 7 FEVRIER 2019 -

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Je vous propose sans tarder de commencer notre séance.

Bonsoir à tous.

Nous allons être rejoints en début de séance par des personnes qui ont signalé un retard, notamment parce qu'elles sont retenues dans les transports.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 1^{er} février 2019.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, présente

Laurent TAUPIN, présent

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, présente, pouvoir à Barbara Lorand Pierre jusqu'à son arrivée

Barbara LORAND PIERRE, présente

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, présente

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente

Régine BOIVIN, présente

Renaud ROUX, présent

Murielle DESMET, présente

Joseph RAMIASA, présent
Hadi ISSAHNANE, présent
Amélie AFANTCHAWO, présente
Genaro SUAZO, excusé pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon
Sophie NASSER, présente
Vincent PHALIPPOU, présent
Kawtar SALIM OUZIT, excusée pouvoir à Renaud Roux
Frédéric SANS, excusé pouvoir à André Deluchat
Carole BARBARIAN, présente, pouvoir à Vincent Phalippou jusqu'à son arrivée
Michel BENETEAU DE LA PRAIRIE, présent
Philippe KOMOROWSKI, présent
Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, excusé pouvoir à Charlotte Régina
Armelle DAPRA, présente
Liliane PONOTCHEVNY, présente
Beverly ZEHIA, présente
Michel PIERRE, présent
Bérengère DURÈGNE, présente
Yacine LADJICI, présent

PRÉAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance.

Il semble que cela soit le tour de notre collègue Yacine Ladjici.

Êtes-vous en capacité de l'accepter ?

M. LADJICI. - Oui.

Mme la MAIRE. - Avant d'aborder l'ordre du jour que vous avez reçu, une information : j'ai reçu notification de la part de Laurent Taupin du changement de nom de son groupe qui s'appelle désormais s'appelle EELV-Génération.s.

Souhaitez-vous ajouter quelques éléments de précision ?

M. TAUPIN. - Nous sommes un groupe de deux, mais nous sommes issus de deux formations politiques différentes, donc nous voulons indiquer dans l'intitulé du groupe le nom des deux formations politiques.

Mme la MAIRE. - C'est enregistré. Merci à vous.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018

Mme la MAIRE. - Je ne l'ai pas dans mon dossier.

Ce procès-verbal appelle-t-il des remarques ou des corrections de votre part ?

(Aucune.)

Je le mets aux voix.

➤ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Vote du budget primitif de la commune - année 2019

Mme la MAIRE. - La parole est à André Deluchat qui fait un très gros effort pour être parmi nous ce soir, car il est couché par une méchante grippe depuis deux jours. Il a fait un gros effort pour sortir de son lit, donc je vous demande de l'indulgence et de la bienveillance.

M. DELUCHAT. - Bonsoir. Je vais essayer de tenir.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, le 20 décembre dernier s'est tenu le Conseil municipal consacré au débat d'orientations budgétaires. Ce 20 décembre, Madame la Maire, vous avez planté le décor en développant le contexte dans lequel se préparait le budget prévisionnel 2019 : contexte mondial, contexte européen, contexte national et, bien sûr, modification institutionnelle avec les lois NOTRe et Maptam.

Si je peux résumer ces différents éléments en quelques mots, c'est toujours dans un contexte d'austérité, de richesse pour les uns sans ruissellement pour les autres, de baisse du pouvoir d'achat, d'injustice sociale, de chômage toujours massif, de destruction de protection sociale avec les différentes lois sur le travail qui produisent cette fracture sociale.

Ce sont les ingrédients du mouvement social actuel qui remet sur le devant de la scène des questions essentielles qui ne peuvent que trouver un débouché politique.

Les enjeux écologiques méritent également d'être au cœur de la politique mise en œuvre avec les moyens d'y parvenir ne pénalisant pas les citoyens, mais les incitant à prendre conscience de ce grand enjeu. Rester droit dans ses bottes en confirmant qu'un changement de politique n'est pas à l'ordre du jour, maintenir les cadeaux aux plus riches en refusant de remettre l'impôt sur la grande fortune, maintenir le CICE qui coûtera 40 Md€ sans création d'emploi (rappelez-vous, mes chers collègues, le pin's de Pierre Gattaz, ex-président du Medef, proclamant un million d'emplois nouveaux) ou être fébrile pour traquer la fraude fiscale de 80 Md€, telles sont les questions qui nous sont posées aujourd'hui.

(Arrivée de M. Roux à 19 h 18.)

Ignorer les élus locaux, puis venir leur tendre la main quand la situation est difficile pour les appeler à la rescousse sans avoir entendu leurs demandes, est-ce la meilleure méthode ? Personnellement, je suis pessimiste.

Depuis le débat d'orientations budgétaires de décembre 2018, la situation ne s'est pas améliorée du point de vue des insatisfactions de la population envers le président de la République et son gouvernement.

(Arrivée de Mme Rigaud à 19 h 20.)

C'est bien dans cet environnement contraint que je vous présente le budget primitif 2019.

D'un côté, la loi de finances de 2019 dans le prolongement de celle de 2018 et de la loi de programmation 2018-2022 poursuit la réduction des dotations de fonctionnement aux collectivités

territoriales sous couvert de solidarité pour réduire la dette nationale dont elles ne sont pas responsables. Un faux-fuyant puisque cette même dette provient pour plus de la moitié de cadeaux fiscaux et d'accumulation des taux d'intérêt des marchés financiers durant ces 10 dernières années. La dotation forfaitaire de l'État pour notre ville en cette année 2019 sera nulle : aucune dotation forfaitaire de l'État, alors qu'elle était encore de plus de 2 M€ en 2014.

Les systèmes de péréquation grèvent notre budget 2019 à hauteur de 3,3 M€. Nous ne savons pas encore ce que produiront les mesures d'urgence économique et sociale prises par la loi du 24 décembre 2018.

(Arrivée de Mme Desmet à 19 h 23.)

Puisque ce sont 11 Md€ qui sont mobilisés, il est prématuré d'en prévoir les incidences pour les collectivités, d'autant que l'issue est plus qu'incertaine, puisque la loi n'est pas encore en application.

Ainsi, une croissance du PIB annoncée à + 1,3 %, une inflation à + 1,6 %, une prévisible remontée des taux d'intérêt au second semestre 2019 et les revalorisations des bases décidées par l'État par l'intermédiaire de la loi de finances sont de + 2 %. La réforme territoriale et la mise en place de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 ont bousculé les institutions existantes, principalement la commune, lieu le plus proche du citoyen où s'exerce le mieux la démocratie locale qui, comme ici à Chevilly-Larue, participe de la vie de la cité. Cette intégration se traduit par une moindre dynamique des recettes provenant de la fiscalité économique, puisque celle-ci, en évolution sur notre commune, n'est plus captée par la ville, mais par la Métropole du Grand Paris.

Le transfert de compétences vers le territoire et vers la métropole se traduit et se traduira dans les prochaines années, si la loi ne change pas, par des transferts de moyens financiers et humains, mais aussi par des coûts indirects pour le fonctionnement des structures. C'est ce qui s'est traduit par une nouvelle ligne budgétaire appelée CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), l'une pour l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre et l'autre pour la Métropole du Grand Paris. Si celle-ci est d'un niveau bas actuellement pour ce qui concerne la Métropole du Grand Paris, elle est sujette à progresser rapidement, puisqu'elle risque de devenir un "fourre-tout" - je ne voudrais pas être péjoratif auprès des institutions qui ont cours - auquel on fera appel pour boucler les budgets des structures ainsi créées, sachant que l'établissement public territorial n'a pas de ressources fiscales propres.

Dans les années futures, si rien ne changeait, la commune deviendrait la tirelire des structures intermédiaires, car, sur le fond, se pose la question essentielle des ressources de chacun pour accomplir les missions qui lui sont dévolues. Quand le législateur prendra-t-il en compte cette question du statut juridique de chaque structure, dont l'établissement public territorial ? Nul ne le sait actuellement, le président et sa majorité se font attendre. Certes, ils ont "d'autres chats à fouetter" pour l'instant.

Avec les différentes réformes et dispositifs mis en place par les lois de finances successives et ce depuis l'exercice 2011, nous constatons, au fur et à mesure que nous construisons nos budgets, les conséquences désastreuses sur la maîtrise des ressources et sur l'autonomie des collectivités locales.

(Arrivée de Mme Tchenquela Grymonprez à 19 h 27.)

En 2019, les ressources propres à disposition de la commune pour financer ses actions se retrouvent au même niveau que celles dont elle disposait en 2011 : 37,7 M€ en 2011 et 37,9 M€ en 2019. C'est un montant de 5,4 M€ qui, en 2019, est prélevé sur les recettes fiscales et c'est le cas du fonds de péréquation - ou en transit vers l'établissement public territorial et c'est le cas de la taxe sur les ordures ménagères.

C'est avec ces éléments et dans ce contexte que le budget 2019 a été construit. Ce budget 2019 retraité uniquement de la péréquation ressort à 49,443 M€, soit - 0,7 % par rapport au même budget

retraité de l'année 2018.

La maquette budgétaire de la M14 quant à elle est de 52,787 €, en recul de 0,3 % par rapport à celle de 2018 qui était de 52,933 M€ et en recul de 1,7 % par rapport à celle de 2017 qui était de 53,725 M€.

Ces trois façons de procéder, je vous l'accorde, montrent que les ressources de la ville sont dorénavant en baisse et que les dépenses de fonctionnement sont contenues visant à maintenir le service public local ou à le développer avec la création d'un service de police municipale se substituant en partie aux services de tranquillité publique.

Dans ce budget, avec la MGP, nous percevons une allocation de compensation représentant la fiscalité économique valeur 2015, y compris avec la compensation pour salaire de l'ancienne taxe professionnelle pour un montant de 20 M€ qui est diminué des charges transférées.

La part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement est nulle cette année. Nous avons de la chance qu'il ne nous soit pas réclamé de reverser une part des impôts ménage à l'État, puisque, avec le critère d'écrêtement basé sur notre potentiel financier, nous serions en négatif.

Avec la réforme de la taxe d'habitation, cette année 2019 devrait conduire à ce que 60 % de cet impôt soit compensé par l'État et que près de 74 % de Chevillais soient dégrevés ou exonérés. Si le montant se chiffre à 837 000 € de compensation en 2018, celui-ci devrait être de 1,674 M€ en 2019.

Quelles seront les ressources des collectivités locales à l'avenir tant que la réforme fiscale ne sera pas abordée et quelles seront, demain, les ressources pérennes des communes, si la taxe d'habitation est totalement supprimée en 2021 ? Je mets cela en point d'interrogation, puisqu'il y a des allers et retours dans cette affaire.

Pour ce qui est de notre sort, dans la construction budgétaire 2019, nous savons que les prochaines années seront difficiles. La prospective que nous avons commencé à élaborer avec les premiers éléments que nous possédons montre que les budgets seront serrés si rien ne change. Lorsque l'on ne maîtrise plus la totalité de la matière fiscale, les espaces se réduisent.

Le budget 2019 vise, en tout état de cause, à garder le cap que la municipalité s'est fixé comme l'a rappelé Mme la Maire le 20 décembre 2018 : "Préserver un haut niveau de service public local si essentiel à une culture de paix et de solidarité, maintenir une fiscalité modérée et des tarifs les plus bas possible pour soutenir le pouvoir d'achat de tous, assurer un certain niveau d'investissement pour favoriser l'emploi local et empêcher la dégradation du patrimoine public."

Pour équilibrer ce budget 2019 et répondre à ces objectifs, tous les curseurs ont été actionnés et les recherches d'économies encore possibles ont été réalisées. Ainsi, les charges de gestion courante sont en baisse de 0,67 %, la masse salariale est en hausse de 1,10 % et les subventions aux associations sont maintenues.

Le budget de fonctionnement, une fois soustrait le montant des péréquations est de 40,736 M€, soit + 0,6 %.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 40,625 M€, soit + 0,5 % de budget prévisionnel à budget prévisionnel retraité des péréquations que j'ai évoquées précédemment, puisque nous n'en voyons pas la couleur.

À noter que c'est la première année que les dotations et subventions, qui représentent 5,75 % des ressources réelles de fonctionnement, sont passées sous le niveau des produits de services, c'est-à-dire les services fournis par la ville aux citoyens et aux utilisateurs dans tous les domaines, qui représentent 6,01 %.

86,09 % sont des impôts et taxes, dont la structure est la suivante :

- 53,06 % sont l'allocation de compensation de la Métropole du Grand Paris, un poids économique qui se réduit d'année en année, puisqu'il n'y a plus d'évolution et c'est stable par rapport à l'année 2015. En 2014, l'impôt économique des entreprises représentait près de 60 % et ne comprenait pas la contribution pour les salaires provenant de l'ancienne taxe professionnelle.

- 38,19 % d'impôts ménages.

- 3,78 % d'impôts directs, c'est-à-dire des taxes que nous allons chercher comme la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE), les taxes sur la voirie, sur les pylônes, etc. On appelle cela des niches fiscales, mais on va chercher tout ce qui est possible d'être recherché, qui se monte en 2019 à 1,385 M€.

- 4,97 % de taxe sur les ordures ménagères.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'inscrivent en hausse, + 1,04 %, soit 37 881M € hors péréquation évoquée précédemment aux chapitres 11, 12 et 65 avec une hausse de 4,58 %. Le chapitre 65 concerne entre autres les associations, sachant que, aujourd'hui, on inclut aussi ce qui est un investissement pour la ville, c'est-à-dire les bornes d'apport volontaire pour les ordures ménagères, mais il n'est pas prévu au niveau du territoire que ce soit un investissement et on nous oblige à le mettre en fonctionnement. Cela augmente donc d'autant le fonctionnement et j'espère que ce point sera résolu un jour, car cela grève l'ensemble du budget de fonctionnement de toutes les collectivités.

À noter que l'annuité de la dette est en baisse de 3,85 % du fait de la réduction du stock de dette à 27,905 M€ au 1^{er} janvier 2019 et de la gestion active de cette même dette. Ce chiffre rapporté à l'épargne brute de fonctionnement, la dette capitalise 7,8 années.

Ce résultat permet de dégager un autofinancement de 2,744 M€, en cohérence avec l'investissement pour 6,156 M€. Pour certains de nos collègues qui pensent que l'autofinancement est trop important, je rappelle que si nous ne l'avions pas, nous serions obligés d'emprunter quasiment la totalité des investissements que nous réalisons. C'est comme chez soi : lorsque l'on peut financer une partie de l'investissement que l'on fait, on n'a pas besoin d'avoir recours à l'emprunt. C'est un aparté pour ceux qui se sentent visés.

Cet autofinancement qui se rétracte a des conséquences sur les dépenses d'équipements : - 9,2 % par rapport au budget prévisionnel 2018.

Voulant maintenir une augmentation raisonnable des taux d'imposition ménages et souhaitant ne pas dégrader la dette de la ville pour rester aux alentours de 30 M€, voire en dessous, l'investissement que nous prévoyons pour la durée du mandat se trouve lissé dans le temps.

Je vous propose de partager ensemble la conclusion suivante : réduire les moyens des collectivités territoriales a une conséquence immédiate, à savoir de réduire les investissements, donc de répondre aux besoins de nos populations, et en même temps, cela joue contre l'emploi.

Ce budget primitif préserve le service public local et vise à améliorer son fonctionnement en ayant sans cesse la préoccupation d'intégrer la démarche de développement durable qui traverse l'ensemble des actions municipales. Ainsi, la priorité est donnée au pouvoir d'achat des Chevillais en matière de tarification des activités municipales, à la poursuite de notre politique de solidarité et d'entraide intergénérationnelle, à la poursuite de notre politique en faveur des enfants et de la jeunesse, à la poursuite de notre politique en direction de la petite enfance, à l'investissement dans les domaines du sport ou de la culture, à faire prospérer le vivre ensemble et donc une culture de paix, à continuer notre action de préservation dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique et le soutien aux associations qui participent du maillage indispensable de la cité par leurs missions et leur attractivité et qui créent du lien social si indispensable dans ces temps mouvementés.

"La ville s'aménage et embellit", disais-je il y a trois ans. Je le confirme.

Le budget prévisionnel 2019 soutient et accompagne les actions, projets et réalisations en cours. Il est tourné vers les prochaines années en donnant corps aux nouveaux projets qui vont surgir, notamment un nouveau groupe scolaire et toutes les actions qui ont fait l'objet de la présentation, d'une part, de Mme la Maire lors du rapport d'orientations budgétaires du 20 décembre, d'autre part, du rapport d'orientations pour le Conseil municipal du 20 décembre dans lequel vous aviez tous les éléments permettant de justifier le budget qui vous est présenté aujourd'hui, mais aussi ce soir dans le rapport de ce budget primitif. Il y a donc au moins trois écritures du rapport sur lesquelles nous avons répété les choses, donc je me suis dispensé de les répéter une quatrième fois.

Des projets de territoire structurants, comme la ligne 14 ou la Cité de la gastronomie, vont impacter notre ville de la meilleure des façons. Les prochaines années seront déterminantes.

Le rapport de présentation du budget 2019 vous fournit les informations détaillées sur les différentes activités récurrentes de l'ensemble des services et des politiques publiques municipales pour la plupart des services opérationnels, mais aussi les services support. Je ne vous propose pas de préciser les actions, car je serais obligé de faire un tri, actions qui ont été intégrées dans le rapport de présentation de Mme la Maire et, surtout, sur le PowerPoint à l'appui que vous avez tous vu et dont vous avez pu vous inspirer lequel est repris pour l'essentiel dans le rapport de présentation d'aujourd'hui.

Le budget primitif d'investissement pour 2019 est de 8,706 M€, en baisse de 9,2 % par rapport à 2018. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 6,156 M€ et se déclinent sur plusieurs axes :

- Informatique : nous avons besoin d'avoir de la maintenance, des services qui fonctionnent et des outils pour être à la pointe de la technologie.

- Des subventions d'équipements.

- Des acquisitions de mobiliers et de matériels pour les écoles et pour les services.

- Des travaux sur les opérations pluriannuelles listés à l'appui du rapport pour 3,830 M€.

- D'autres travaux sur des opérations pluriannuelles en termes d'accessibilité des personnes âgées, de câblage au niveau des écoles, de cœur de ville ou de matériel de restauration qu'il faut remplacer.

- Des travaux d'entretien et de la maintenance du patrimoine.

- Des travaux d'entretien et de la maintenance de la voirie et des comités de quartier.

- Des travaux récurrents visant à mettre au bon niveau et à entretenir le patrimoine bâti de la ville pour 1 657M€.

(Arrivée de Mme Barbarian à 19 h 45.)

Il y a des dépenses financières : 2,440 M€ seront remboursés cette année en capital conformément aux emprunts en portefeuille. Pour cet investissement de 8,706 M€, y compris le remboursement de l'emprunt, le financement est réalisé par un emprunt pour 32,14 % et tout le reste par un autofinancement, des ressources propres ou des cessions d'immobilisation. Cela signifie que près de 68 % du budget d'investissement est autofinancé et que nous n'avons que 32 % en emprunt.

Je trouve que c'est un bon budget que la municipalité vous présente et vous demandera d'approuver, si vous en êtes d'accord. Ce budget primitif 2019 est, en tout point, en harmonie avec les orientations budgétaires développées le 20 décembre dernier. C'est un budget qui se veut responsable dans un contexte tendu avec les coupes faites dans les dotations de l'État, mais il est aussi instable avec les inconnues que comporte toute loi de finances ou toute rectification de la loi

de Finance et toute intervention du législateur ou du pouvoir politique sur les institutions.

Malgré tout, nous ne ménagerons pas notre peine ni nos efforts, surtout ceux de Mme la Maire, pour continuer à répondre à l'attente de nos concitoyens, quelle que soit la structure dans laquelle nous aurons droit de citer.

Je tiens à remercier mes collègues de la majorité municipale, les services municipaux et la direction générale d'avoir préparé un tel budget que beaucoup de villes nous envieraient. Nous ne sommes pas une ville très riche ni très pauvre, nous sommes une ville qui a des moyens, mais qui a anticipé pour reconnaître que des jours difficiles se présentent à elle. C'est peut-être pour cela que nous passons mieux la rampe par rapport à d'autres villes.

Merci à toutes et à tous. Vous me permettrez de citer la direction générale avec la DGS Christine Prigent, Pierre Escalé et Flora Brett qui, cette année, en raison de l'indisponibilité de Serge Theas, mais qui n'était pas loin, ont participé la construction de ce budget 2019. Je me félicite d'avoir eu leur contribution et je les en remercie encore.

Mme la MAIRE. - Bravo André et merci à toi.

J'ai plusieurs demandes d'intervention. Les inscriptions pleuvent.

M. TAUPIN. - Je tiens à remercier André Deluchat pour son travail de préparation et de présentation de ce budget, car c'est un travail très important, ainsi que tous les services qui l'accompagnent dans cette démarche.

Dans le cadre de la crise de société que nous traversons, une crise sociale, politique, morale, les collectivités locales et tout particulièrement les communes sont une force intermédiaire et de relation avec la population, des instances de proximité avec la population très importantes. Nous savons à quel point les citoyens, à Chevilly-Larue comme partout en France, sont attachés au rôle des communes et considèrent la maire ou le maire comme l' élu qu'ils connaissent le mieux et avec lequel ils ont souvent une relation personnelle dans leur manière de s'adresser à eux et de demander directement des choses.

Nous voyons à quel point, dans le contexte national, il est important de maintenir le rôle et la place des communes dans ce paysage politique. Tous les élus n'ont pas le même avantage et sont parfois très décriés. Nous voyons à quel point les communes ont une place importante à tenir pour mettre en place des équipements, soutenir les associations et les services publics et, souvent, ce que les villes mettent en place comme services de proximité avec la population est reconnu. C'est particulièrement le cas à Chevilly-Larue.

Cela ne veut pas dire que le travail que nous menons est idéal. Il est toujours perfectible et l'action consistant à dialoguer constamment avec les gens est un élément important. Nous organisons régulièrement des réunions d'information dans les quartiers et des rencontres avec la population, car les personnes qui vivent dans ces quartiers sont des experts, connaissent la réalité de leur vécu et nous apportent des informations qui nous éclairent et permettent d'apporter des réponses qui conviennent le mieux.

Il est important de replacer et de mettre en avant le travail de la commune. Aujourd'hui, nos moyens sont moindres, ce qui nous oblige à porter un regard plus rigoureux sur nos finances. Comme André le soulignait, nous sommes dans un établissement public territorial, nous sommes dans le cadre de la métropole et il y a les baisses des dotations de l'État, tout cela nous oblige à réfléchir pour répondre plus précisément. L'année dernière, nous avons mené un certain nombre de réformes pour mieux appréhender les besoins des gens, tout en étant plus rigoureux dans notre manière de procéder. Je pense notamment au Forum des associations en septembre. C'est un élément qu'il faut souligner.

En conséquence, notre groupe, qui s'appelle désormais EELV-Génération.s écologique et solidaire, votera le budget de la commune.

Mme la MAIRE. - Merci Laurent.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Merci Madame la Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier André et l'ensemble des services de la commune qui nous ont aidés à construire un budget pas facile. Certains nous reprochent de parler de la politique nationale dans cette enceinte, mais comment ne pas en parler quand on construit un budget avec des contraintes nationales qui nous sont imposées ?

Nous avons un président qui prend soin de nous, c'est pour notre bien, il travaille, donc on doit absolument être en forme et notre pays doit être beau pour attirer des capitaux, des entreprises et le CAC 40 international. Je ne sais pas comment cela s'appelle, mais peu importe !

Nous, communauté, commune, territoire, devons réaliser des économies et rentrer absolument dans l'orthodoxie libérale. Pour cela, ce n'est pas une baisse cette année, mais 0 % de dotation. Nous avons des ressources et nous ne les gaspillons pas. Nous ne faisons pas de trésor, mais nous le redistribuons aux Chevillais, à l'action sociale (7 % de plus cette année au travers du PEL, de l'éducation, de l'enseignement et de l'enfance qui restent une priorité). Je ne sais plus qui a dit que l'éducation coûte cher, mais que l'ignorance coûte encore plus cher.

Je remercie Mme la Maire et mes chers collègues de me permettre chaque année de prendre une bonne part du budget de la ville pour les petits Chevillais, car je suis persuadée que le futur se construit dès maintenant. André a parlé des investissements. Vous savez qu'une école doit sortir de terre d'ici 2022. Nous effectuons des travaux dans les écoles. Cette année, il y aura Jacques-Gilbert Collet et je remercie la Métropole pour sa subvention importante qui sera l'occasion de réhabiliter complètement cette école. Nous allons travailler sur la pollution sonore dans les écoles en commençant par les élémentaires de Paul Bert au niveau des réfectoires, mais aussi dans les maternelles avec des pièges à son. Nous travaillons beaucoup sur le bien-être des enfants.

Je ne vais pas tout vous décrire, mais c'est important.

D'autres vous parleront de sécurité et de sport. Nous marchons vraiment et sans compromis sur la solidarité, l'enfance et le bien-être des Chevillais, la bienveillance et, surtout, le bien vivre chez nous pour le lien social.

Madame la Maire, nous voterons ce budget.

Mme la MAIRE. - Merci Nora.

M. LADJICI. - Bonsoir à tous, Madame la Maire et mes chers collègues.

J'ai pris le temps d'étudier le budget proposé. Nous avons longuement débattu en commission des finances.

Un constat général : en 2018, nous avons 43,6 M€ de budget de fonctionnement et, en 2019, il s'élève à 44,08 M€. Cela précise le cadre des moyens financiers à la disposition de notre municipalité.

Évidemment, nous avons constaté une baisse ces dernières années dans les dotations aux municipalités et aux collectivités en général. Il n'en demeure pas moins que la ville de Chevilly-Larue a la capacité financière pour absorber cette baisse de la dotation et preuve en est que nous sommes quasiment au même budget de fonctionnement sur ces cinq dernières années.

Quelques indicateurs, car il est toujours très important de se comparer aux autres villes pour se situer : si nous regardons les recettes réelles de fonctionnement pour la ville de Chevilly-Larue

ramenées à chaque habitant, nous sommes à 2 279,62 €, comme noté dans le budget 2019. La moyenne des villes de notre catégorie est de 1 299 €, donc il y a quasiment le double en termes de recettes réelles de fonctionnement. Chevilly-Larue n'est donc pas en difficultés financières, contrairement à ce que certains tentent de nous dire.

Un point d'alerte qui a été rappelé par André Deluchat : nous sommes à 27 M€ d'endettement et nous oscillons entre 27 et 30 M€ ces dernières années. C'est un niveau important. Nous avons une dette beaucoup plus élevée que les villes de notre catégorie, avec quasiment 1 450 € de dette par habitant là où les villes de la taille de Chevilly-Larue sont en dessous de 1 000 €. C'est un point d'alerte et nous en avons débattu en commission des finances. Je tiens à le rappeler.

En ce qui concerne l'orthodoxie financière dont a parlé Nora, en tant que gestionnaires d'une collectivité, nous voulons toujours plus de moyens, c'est humain. Toutefois, contrairement à ce qui a été dit avant, je pense qu'un élu est d'abord un élu de la République, donc il doit être responsable. Nous ne devons pas penser uniquement à notre petite échelle parce que ce pays et la ville de Chevilly-Larue appartiennent aux citoyens. L'argent ne coule pas d'une source intarissable. C'est l'argent des Chevillais. La ville de Chevilly-Larue se finance, car des citoyens payent l'impôt, mais également des entreprises payent des impôts économiques. Il ne faut jamais oublier le sens de cette mécanique, car c'est ce qui est fondateur de la République française, à savoir qu'il y a l'impôt et nous n'avons pas des champs de pétrole dans le sud de la France à même de nous alimenter pour des siècles.

Je respecte les positionnements politiques des uns et des autres, mais nous ne devons pas oublier que nous sommes tous dans la même histoire et que si la France échoue, Chevilly-Larue échouera également. Chacun doit prendre sa part de responsabilité dans cet effort collectif.

Nous avons la chance, de par notre histoire et notre géographie, d'avoir des marges de manœuvre suffisantes pour encaisser cette baisse des dotations, mais je pense d'abord à nos concitoyens en situation de fragilité et je considère que, avec un tel budget, nous pouvons répondre à ces citoyens, mais également avoir des ambitions pour la ville de Chevilly-Larue, aller chercher le meilleur, faire une ville dans laquelle nous pouvons vivre ensemble et avoir un développement à la hauteur des espérances de nos concitoyens.

Cela n'a pas été abordé par Nora, mais André a évoqué brièvement la question de la police municipale. Toutes les oppositions ici présentes ont proposé la police municipale lors des élections municipales de 2014. Il y avait eu beaucoup de désaccords et violence de la part de la majorité, mais vous avez évolué et c'est une bonne chose.

Dans le budget, je vois que les annonces de Mme la Maire en décembre 2018 sont un peu légères, si vous me permettez l'expression, Madame la Maire : vous avez annoncé que Chevilly-Larue allait se doter d'une police municipale, mais ce n'est pas tout à fait vrai, car une police municipale, ce sont des moyens et des hommes et des femmes qui sont là pour assurer la sécurité des Chevillais.

Nous en avons longtemps parlé avec Liliane, André et Serge lors de la commission des finances : lorsque nous avons posé la question de l'évolution du budget du service tranquillité publique, on nous a parlé de 18 000 €. Je pense que c'est une erreur, car cela ne paye même pas un employé municipal. Le budget de tranquillité publique dépasse largement ce montant.

Avec Liliane, nous avons longtemps cherché une trace de police municipale. En page 85 du budget que nous devons voter ce soir, à la troisième ligne en partant du bas, il y a bien au budget de la ville de Chevilly-Larue un gardien de police municipale budgété en 2019. On ne peut pas dire que l'on a une police municipale, car ce gardien, il faut le former, l'équiper et il doit pouvoir travailler en coordination avec la police nationale, donc nous n'avons pas de police municipale en 2019. Je tenais à le rappeler.

Cela m'amène à parler également des synthèses et de la répartition des budgets par service. Je vous invite à vous réinterroger, sans donner de leçon, car on peut tous progresser, sur la façon d'exprimer le budget par service. Vous parlez d'un budget tranquillité publique de 18 000 €, mais ce n'est pas sérieux de dire que c'est le budget du service tranquillité publique. Services associations : 19 000 €, mais il y a beaucoup plus. Il faut faire attention à cette communication qui peut nous induire en erreur.

Sur la communication, le budget est de 327 000 €, mais il y a beaucoup plus.

D'ailleurs, ces derniers temps, j'ai observé que vous aviez tendance à répondre systématiquement à mes tribunes dans le journal municipal avant même leur parution. J'ai laissé passer deux ou trois fois, mais la prochaine fois, je ne le laisserai pas passer, car vous n'avez pas le droit. Sans vous comparer aux villes Front National, je vous informe que la ville d'Hénin-Beaumont a été condamnée parce que le groupe d'opposition avait systématiquement la réponse à sa tribune en même temps que sa parution, ce qui est interdit par la loi. Vous avez le droit de répondre, mais c'est à l'occasion du journal municipal d'après.

Nous avons développé des axes pendant le débat d'orientations budgétaires, mais je ne les retrouve pas du tout dans le budget 2019. Nous avons fait des propositions pour aller sur davantage de transparence en matière d'affectation des logements sociaux et d'affectation des subventions et nous avons proposé d'associer les citoyens. Je ne le vois pas aujourd'hui dans ce budget.

Nous avons fait une proposition importante pour l'écologie consistant à aider les Chevillais les plus modestes à se doter d'un véhicule plus propre, sachant que 12 % de notre parc automobile est en Crit'Air 5. Cela n'a pas été abordé.

Un autre sujet que je n'ai pas abordé faute de temps ou parce que j'ai trop parlé lors du débat d'orientations budgétaires : le gymnase de Marcel Paul. J'apprends qu'il y a un certain nombre de fuites. Or, je ne vois pas d'enveloppe allouée à la rénovation du gymnase.

Nous avons proposé de créer un deuxième terrain synthétique pour aller vers l'excellence sportive en matière de football, mais cela n'a pas été retenu.

Je considère que ce budget manque d'ambition et qu'il n'est absolument pas en phase avec les propositions que nous avons formulées. Je ne vais pas toutes vous les répéter, car vous les connaissez. Nous avons un espoir sur la police municipale, sachant que c'était une proposition phare de toutes les oppositions, mais force est de constater que c'était plus un coup de communication, Madame la Maire, qu'une action concrète et une proposition de déploiement.

Même si j'ai écouté avec attention André Deluchat, je ne voterai pas ce budget 2019, car je suis en désaccord avec la politique que vous menez.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme PONOTCHEVNY. - Madame la Maire et chers collègues, je serai très concrète, comme d'habitude.

André, merci pour votre intervention.

Nous restons dans une situation qui demeure incertaine pour différentes raisons. L'État poursuit ses réformes au détriment des collectivités locales avec les baisses des dotations et l'évolution des fonds de péréquation.

Ensuite, vient la réforme de la taxe d'habitation qui représente la première ressource de la commune, sujette au rétropédalage de notre gouvernement, ce qui ne nous rassure pas. Vous nous confirmez le gel des taux communaux pour 2019, seulement l'augmentation des bases : parfait.

Cependant, au niveau départemental, après une augmentation des taux de 5,8 % en 2016 et de 3 % en 2018, le flou persiste pour 2019.

Fin janvier, alors que, *a priori*, l'ensemble des données sont connues, aucune décision n'a été prise. Pire, la majorité départementale va construire son budget et laisse entendre qu'elle impactera ensuite le taux d'imposition, la hausse de la fiscalité étant, de fait, une variable d'ajustement pour boucler le budget. Il faudra donc attendre mars pour être fixé sur le sujet.

Comme vous nous l'indiquez, cher collègue en charge des finances, le budget 2019 s'inscrit dans la lignée des budgets passés. Ce n'est pas moi qui le dis. Nous n'allons donc pas réitérer nos nombreuses remarques faites les années précédentes, ce budget étant à peu de chose près un copier-coller du précédent.

Cependant, nous nous sommes interrogés lors de la commission des finances sur le budget inexistant de la future police municipale et sur l'absence de provisions sur ce poste.

Sur le personnel, votre réponse est que le budget de fonctionnement de 10 ASVP en 2018 est reconduit en 2019, alors que nous n'avons plus aujourd'hui que 5 agents. Très bien ! Reste à embaucher le onzième, leur chef, à moins que ce dernier compte pour deux.

Sur les locaux, votre réponse est que les locaux actuels sont assez vastes pour contenir 10 agents. Nous sommes rassurés.

Page 8/12, vous nous annoncez une augmentation de budget tranquillité publique de 40 %. L'opposition que nous représentons est étonnée. Pour quel montant cette fameuse réponse de 18 000 € ?

(Arrivée de Mme Lazon à 20 h 10.)

Là, nous ne sourions plus du tout. Nous attendons avec impatience notre budget tranquillité publique revisité.

Investissements en matériel : rien de nouveau en dehors des 100 000 € annuels en vidéoprotection. Fort d'une centaine de caméras sur la ville, engager de nouveau 100 000 € en 2019 sur ce poste nous propulse au rang de numéro un sur le secteur dans ce domaine.

Nous avons bien noté qu'un projet d'organisation est à l'étude et avons signifié notre regret que cette étude n'ait pas été réalisée avant une annonce officielle. Étude, nous n'en doutons pas, qui interviendra, nous l'espérons, courant 2019.

Concernant la dette, vous nous aviez annoncé l'an passé un encours de dette de 26 M€ pour 2020, période importante pour notre municipalité. Vous nous annoncez au 1^{er} janvier 2019 un capital restant dû de 27,9 M€. On brûle ! Sauf que l'emprunt de 2018 de 2,8 M€ est resté sous le tapis, son premier remboursement n'intervenant qu'en 2021. Pour peu que l'emprunt envisagé dans ce budget 2019 de 2,7 M€ voie son premier remboursement seulement en 2022, le pari d'un encours réel dû en 2020 de 26 M€ reste compromis.

Garantie d'emprunt : je ne renouvellerai pas cette année encore mes craintes des engagements hors bilan de 122 M€, soit trois fois notre budget de fonctionnement, ce sujet ayant été largement débattu au cours des années précédentes.

En investissement, les annexes fournies sont incontrôlables pour les élus minoritaires que nous sommes, n'étant pas responsables de leur bien-fondé ni de leur exécution ni de leur coût. De plus, pour répondre à la nouvelle loi de programmation des finances, aucun plan pluriannuel 2018-2022 ne nous a été transmis.

Commerces : lors d'un précédent Conseil il y a quelques mois, devant notre incompréhension sur ce sujet tant au niveau organisation qu'au niveau financier, vous aviez décidé l'organisation d'une

réunion spéciale sur ce sujet. Cette concertation entre élus n'a toujours pas eu lieu à ce jour. Seulement découvert l'installation d'une étude notariée, leur insigne doré apparaissant au-dessus de la Société Générale.

En ce qui concerne les associations, vous tenez des conférences budgétaires avec les présidents d'associations importantes percevant plus de 23 000 € de subvention, ce qui est dans la normalité des choses. Cependant, les membres élus dans nos commissions respectives n'ont pas connaissance des documents fournis par ces associations, même lorsqu'elles entrent dans leur champ d'action. Seulement une réunion au sein de leurs commissions pour les très petites associations. Nous souhaiterions que ces justificatifs fournis lors des conférences budgétaires soient tous portés à la connaissance des élus en charge des commissions correspondantes.

Pour conclure, compte tenu de ce qui vient d'être évoqué, il convient d'ajouter le manque de comptabilité analytique qui rendrait l'analyse de ce budget pertinent et concret. Exemple : l'analyse du poste Fêtes et cérémonies ou celui de la Communication, postes inexistant au budget.

En conséquence, notre groupe ne votera pas le budget 2019.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme RIGAUD. - Dans la vie d'une collectivité, l'adoption du budget représente toujours un acte fondateur. Il s'agit de poser les bases, de fixer les projets de l'année en cours et de prendre ou de confirmer les engagements pour l'avenir, celui de notre ville et de ses habitants. Aujourd'hui, nous arrivons au terme de cette session consacrée au budget primitif au cours de laquelle nous avons travaillé et débattu de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituaient le cadre de l'action que conduit la municipalité.

Il faut encore rappeler que les différentes réformes territoriales et le gel des dotations ont eu un impact très important dans les finances locales. André en a parlé et Nora est revenue dessus, ainsi que Laurent. C'est dans un contexte assez difficile que nous avons travaillé à l'élaboration de ce budget et il n'était pas facile de garder le cap de tout ce que nous avons conclu ensemble au départ de la mandature.

Tout de même, nous avons pu maintenir le cap avec la priorité d'avoir un haut niveau de service public de proximité. Pour notre part, nous pouvons dire que ce budget est solidaire, car il pense toujours aux plus démunis. Il est ambitieux, puisque, malgré les contraintes, il y a un bon niveau de réalisation des investissements. Il est rigoureux, quoi que l'on en dise, car nous avons beaucoup travaillé sur l'anticipation par rapport aux décisions gouvernementales qui allaient impacter les budgets des communes, à savoir la réduction des dotations

Il est intéressant de rappeler le cadre dans lequel nous avons travaillé sur ce budget, à savoir avec des conférences budgétaires en partenariat avec les services de l'administration, et ce climat de confiance, de travail et de concertation a prévalu à l'élaboration du budget.

Malgré toutes ces contraintes, le cap de garder un service public de qualité sur la ville de Chevilly-Larue a été maintenu. Par exemple, le niveau des subventions est le même par rapport aux autres années et, surtout, la subvention au CCAS reste stable et les politiques du CCAS en direction des publics fragilisés consistent toujours à les accompagner pour améliorer leur quotidien.

Je voulais également remercier les services de l'administration avec lesquels nous avons toujours eu une facilité à travailler.

Pour notre part, nous voterons ce budget.

Mme la MAIRE. - Merci Hermine.

M. ISSAHNANE. - Bonsoir. Comme chaque année, un exercice est demandé à l'administration et

aux élus en charge des finances de construire un budget prévisionnel des dépenses de la commune. C'est un exercice exigeant, mais périlleux parce que, comme André l'a dit précédemment, il est important de rappeler le contexte, un contexte que ne maîtrise pas la municipalité de Chevilly-Larue.

La municipalité de Chevilly-Larue doit faire face depuis plusieurs années à des décisions venues d'en haut qui l'entravent dans ses missions, des décisions qui ont été soutenues par l'opposition ici même. Il faut interroger la camisole financière imposée à la commune, interroger son origine, son fondement et ses conséquences.

Son origine, tout d'abord : on ne peut séparer ce qui se passe à Chevilly-Larue de ce qui se fait au niveau européen. En mai ou juin prochain, il y aura des élections. Nous serons amenés à nous prononcer sur différents projets européens, même si nous n'avons pas trop le choix, et le projet européen qui est à l'œuvre depuis un certain nombre d'années nous impose cette camisole, à savoir la règle d'or financière, les 3 % de déficit, une dette à 60 % du budget de l'État et un budget de l'État contrôlé directement par Bruxelles. Ce contrôle, par effet de cascade, s'impose aux Etats, les Etats l'imposent à leurs collectivités et, au final, nous en payons les conséquences. Cette Europe a été voulue par des gouvernements successifs. Il faut rappeler la réforme du président Sarkozy qui a signé le traité Merkel-Sarkozy du même nom, notamment par l'intermédiaire de sa réforme sur la taxe professionnelle. Il faut rappeler également la réforme du Président Hollande et, notamment, l'effort incommensurable demandé aux collectivités locales avec le passage de la dotation globale de fonctionnement de 41 Md€ à 30 Md€, soit un effort de 11 Md€ durant le mandat. À chaque fois, l'opposition à Chevilly-Larue a soutenu ces mesures.

Cette camisole financière répond aussi à un fondement qui se veut scientifique, mais qui est idéologique. C'est la loi du marché. La baisse des ressources à Chevilly-Larue et des services, comme ailleurs, a pour but de réduire le secteur public, donc celui de l'intérêt général, de l'égalité et de la solidarité au profit du secteur privé où les riches s'en sortent et les pauvres souffrent de ne pouvoir se payer leur dignité. L'étranglement financier de la commune ne vient pas du ciel et il n'est pas dans la nature des choses. C'est une doctrine, un dogme, une religion sur le saint marché. La dette est une construction politique, un épouvantail, un rayon paralysant pour justifier la baisse des dépenses publiques, en clair pour imposer une seule et même politique. L'Union européenne et les divers traités internationaux signés par la France sont le cheval de Troyes de l'austérité, afin de l'imposer sans violence au peuple. La question européenne se pose de manière évidente, y compris pour Chevilly-Larue.

Il faut donc employer un langage de vérité aux Chevillais et dire d'où les maux proviennent.

Sur cette camisole financière, il faut aussi interroger les conséquences. Depuis 2011, pour Chevilly-Larue, les pertes cumulées atteignent 30 M€. Des acteurs locaux sont mis en difficulté : en premier lieu, l'administration à qui on demande de faire toujours plus avec autant, voire moins, les associations qui, malgré la sanctuarisation des subventions, ne peuvent demander plus pour répondre aux grands besoins de la population. C'est également une destruction de l'autonomie financière, principe démocratique, qui décide paye et qui paye décide, qui conduit à Chevilly-Larue à une perte des dynamiques de ressources. Monsieur Ladjici, lorsque vous dites que le budget s'élève à 43 M€.

M. LADJICI. - 44 M€.

M. ISSAHNANE. - Ou 47M€, comme vous voulez, c'est moins. André l'a dit, les dépenses que maîtrise la commune pour les dépenser au service des Chevillais sont au niveau de 2011 : 37 M€.

Vous comptez - et c'est une escroquerie intellectuelle - les péréquations et la TEOM. Si seulement cette politique marchait ! Or, elle ne marche nulle part, ni en Europe ni en France.

Le président actuel a été érigé en barrage du Front National. En réalité, il est un marchepied et il prépare lentement, à la fois au niveau économique par la désespérance qui cause la population, mais aussi en termes d'appareil répressif, les outils d'un régime politique qui ne vous fera pas de cadeaux lorsqu'il arrivera au pouvoir.

Malgré ce carcan financier, la commune présente un budget ambitieux, résolument tourné vers la solidarité, l'égalité et la qualité de vie de tous ses habitants. Un effort maintenu est toujours aussi important vers les plus faibles, les plus exposés, nos aînés, nos jeunes, ceux que la vie a durement frappés. Nous sommes fiers d'appartenir à une commune qui maintient le logement social à Chevilly-Larue pour proposer et permettre à tout type d'habitant d'habiter dans notre ville, surtout dans un contexte d'inflation du marché immobilier dû à l'arrivée du métro.

Nous sommes fiers d'appartenir à une commune qui investit autant dans la politique éducative, gage d'un meilleur avenir pour nos enfants.

Nous sommes fiers d'avoir une mairie qui investit massivement dans la solidarité plus que jamais nécessaire pour répondre à une partie toujours plus importante de notre population à Chevilly-Larue qui bascule dans la pauvreté.

Nous sommes fiers également d'appartenir à une majorité qui sanctuarise ses actions culturelles, contrairement à d'autres communes.

Nous sommes fiers à Chevilly-Larue d'avoir un niveau d'investissement permettant d'entretenir les équipements et de les rendre opérationnels pour les habitants.

Nous sommes aussi fiers d'appartenir à une municipalité qui sanctuarise les subventions aux associations, lesquelles sont malmenées par un plan social d'une ampleur inouïe dû à la suppression des contrats aidés qui atteignent le chiffre faramineux de 400 000.

Nous sommes fiers d'avoir des effectifs de fonctionnaires permettant de fournir des services disponibles et de qualité.

Nous sommes fiers de pouvoir proposer des prix attractifs pour les services des Chevillais, accessibles à tous et une imposition qui préserve leur pouvoir d'achat.

J'interpelle l'opposition aujourd'hui. Vous êtes toujours avec vos marronniers et vos critiques sur la dette qui pèse sur nos enfants, sur les charges du personnel, sur les emprunts toxiques, mais nous ne voyons pas vos projets ni le chiffrage de ce que cela coûte.

Quels sont vos projets pour la municipalité ? Avec quoi allez-vous les financer ? Compte tenu du contexte financier, qu'allez-vous supprimer pour appliquer votre politique si jamais vous en avez une ? Êtes-vous solidaires de la municipalité pour dénoncer le carcan financier qui asphyxie Chevilly-Larue ? Êtes-vous à la hauteur des responsabilités que vous prétendez vouloir occuper ?

Merci.

Mme la MAIRE. - Merci Hadi.

M. ROUX. - Merci Madame la Maire.

Je vais commencer par dire un mot au sujet du gymnase Marcel Paul, puisqu'il a été évoqué, puis je me permettrai un commentaire sur le budget.

Il faut savoir que nous ne sommes pas encore propriétaires du gymnase Marcel Paul, le propriétaire étant encore la CCAS d'EDF, mais nous avons réalisé un certain nombre de travaux à l'intérieur du gymnase. Il nécessite des investissements plus lourds, mais cela fait partie des négociations pour le rachat du gymnase et ces investissements seront opérés une fois que l'issue sera trouvée dans les négociations. Je vous tiendrai au courant, en espérant que cela arrive vite, mais les travaux courants

sont réalisés pour maintenir cet équipement en état d'utilisation par les Chevillais.

Concernant le budget, j'ai une différence d'appréciation sur la façon dont la commission des finances s'est déroulée. Je n'ai pas trouvé que le débat était si approfondi et si intéressant. Je ne blâme personne et je me mets dedans, puisque je fais partie du débat. Cela explique en partie certaines incompréhensions et erreurs de lecture que l'on peut avoir aujourd'hui. Je reviendrai sur la police municipale.

Je trouve étonnant que l'on puisse dire que le budget communal manque d'ambition et, en même temps, ne pas se plaindre, voire totalement justifier le fait que l'État puise allègrement dans nos caisses pour compenser ses propres turpitudes. Je rappelle à toutes fins utiles que les dotations de l'État ne sont pas un cadeau que l'État nous fait, mais que ce sont des montants que les collectivités recevaient en échange d'un transfert de fiscalité. Il y a eu plusieurs transferts de fiscalité, mais je n'ai pas leur ancienneté.

Monsieur Ladjici, vous avez dit que la ville avait la capacité financière pour absorber. J'ai l'impression que cette phrase ne veut pas dire grand-chose. Un budget, ce sont des choix politiques et il est facile de raser gratis. Comme l'a dit Hadi, vous ne chiffrez aucune de vos propositions, jamais. Le budget étant une somme de choix politiques, il faut nous expliquer tout ce que vous proposez et, en miroir, ce que vous proposez d'enlever pour avoir un budget à l'équilibre, puisque nous ne pouvons pas voter de budget en déséquilibre.

Je m'associe également à Hadi sur la question de la dette. Vouloir faire peur avec la dette, c'est une recette éculée que l'on entend à longueur de médias nationaux, notamment avec cette petite musique en la rapportant par habitant pour essayer de faire peur aux gens. À l'échelle de nos revenus, cela peut faire peur, mais il faut mettre cette dette... C'est amusant, car cela vient à la suite dans votre discours, mais il n'y a pas de lien dans le discours entre la dette qui est importante, mais qui peut être vue également comme un haut niveau d'investissement pour l'avenir de la commune et de ses habitants, et les capacités financières et fiscales de notre commune.

C'est comme dans un ménage : si vous gagnez 5 000 €, vous avez une certaine capacité d'endettement et si vous gagnez 10 000 ou 15 000 €, votre capacité d'endettement est bien plus importante.

Je ne peux pas croire qu'on ne le sache pas ici autour de la table. Je ne suis là que depuis un seul mandat, mais j'ai bien écouté André et ce qu'il faut retenir, c'est le nombre d'années que la commune met à se désendetter et là-dessus, c'est assez intéressant pour nous.

On parlait des recettes importantes sur Chevilly-Larue. Il a été dit que ces recettes importantes sont le fait de l'histoire et de la géographie, certes pour l'implantation du MIN de Rungis, notamment des décisions qui relèvent de l'État et dont nous ne sommes pas responsables, mais pas que. Madame la Maire a rappelé maintes fois lors de plusieurs Conseils municipaux qu'il y a des choix politiques. Lorsque nous arrivons à implanter la zone d'activité Flammarion juste à côté de là où nous nous trouvons, ce sont des recettes importantes pour notre commune. Lorsque nous arrivons à convaincre L'Oréal d'agrandir son site, qui est l'un des plus importants en Europe, par un bâtiment supplémentaire et puis un deuxième, ce sont des recettes non négligeables pour la commune et des élus, avec détermination, sont allés chercher cela avec les dents. Je tiens à leur rendre hommage, sachant que cela s'est passé tout au long de plusieurs mandats. Ce n'est pas tombé du ciel.

S'agissant de la police municipale et les 18 000 €, c'est une erreur d'interprétation. Je ne suis pas un spécialiste des finances et André répondra bien mieux que moi, ainsi que Patrick, mais une partie de la réponse se situe dans le budget de la flotte automobile, dans le budget formation des agents communaux et dans la masse salariale. Le poste cité est celui de chef de police municipale, mais, à la commission des finances, nous avons évoqué un certain nombre de postes ouverts, mais non

pourvus. Dire le 7 février que les annonces de Mme la Maire du 20 décembre sont un effet d'annonce et qu'il n'y aura pas de police municipale en 2019 est une affirmation malhonnête.

J'en ai terminé.

Mme la MAIRE. - Merci Renaud.

Après l'intervention de Nathalie, nous rentrerons dans les éléments de réponse aux différents questionnements qui ont été soulevés.

Mme TCHENQUELA GRYMONPREZ. - Je voudrais remettre certaines choses en place par rapport à nos interlocuteurs de l'opposition. La ville ne peut pas décider de changer l'architecture de sa comptabilité. Les collectivités, comme les budgets de l'État, sont contraintes et marquées à travers des notifications, on a une M14, et la comptabilité analytique n'est pas encore, comme dans les entreprises privées, arrivée au point dans les collectivités ou dans la Fonction Publique d'État. Je rappelle que les collectivités ne délivrent pas un service marchand et, à ce titre, en délivrant du service public, elles subissent les aléas de politiques gouvernementales et supranationales.

La majorité essaye autant que faire se peut, comme l'État le lui demande, de réduire régulièrement, chaque année, ses budgets à travers ces différents postes. Justement, pour parler du poste de la police municipale, il serait plus honnête que vous parliez de la page 85 concernant les effectifs : états du personnel au 1^{er} janvier 2019. En écriture publique, on ne provisionne pas un poste non pourvu. On attend que le poste soit pourvu et, ensuite, on rédige sa ligne. Vous avez bien vu : 0. Le poste n'est pas pourvu, donc vous ne provisionnez pas. En revanche, une comptabilité publique permet, par ses ventilations de lignes, d'avoir ce budget. Il suffira, au moment du recrutement de ce chef de police municipale et de la transformation des postes de la police municipale, que les budgets soient affectés et, à ce moment-là, vous les verrez apparaître en ligne budgétaire.

Nous ne sommes pas une entreprise privée, nous n'avons pas les mêmes règles et nous avons des comptabilités différentes. La masse salariale est globale. Ensuite, lorsque les postes ne sont pas pourvus, les budgets sont gelés en vue de recrutements. Si nécessité il y a, vous bougez les lignes budgétaires pour affecter et provisionner la masse salariale. C'est ainsi que cela fonctionne dans la Fonction Publique.

Il est faux de prétendre à la population que Mme la Maire fait des effets d'annonce en annonçant une police municipale qui n'est pas budgétisée. Elle le sera au moment opportun. Vous ne mettez pas de l'argent qui dort. L'argent dans une commune sert au service de la population.

Je vous vois sourire et tant mieux ! J'espère que l'explication aura été claire pour tout le monde.

Mme la MAIRE. - Merci Nathalie.

M. TAUPIN. - Je n'ai pas évoqué la question du développement durable lors de ma première intervention, mais, dans ce domaine, chacun doit prendre ses responsabilités, nous citoyens dans notre vie quotidienne et la ville qui, depuis longtemps, a mis en œuvre des actions de développement durable permettant d'apporter des réponses concrètes aux Chevillais. Je pense aux aides à l'aménagement des combles, à ce que nous avons voté il y a deux mois sur l'aide à l'achat de vélos électriques, à l'acquisition de nos premières voitures électriques sur la ville pour opérer notre transition en matière de parc automobile. Nous prenons nos responsabilités et nous agissons pour améliorer la qualité de vie des Chevillais et réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

L'État doit également prendre ses responsabilités. Or, j'estime que l'État n'est pas assez ambitieux en matière de transition écologique et je pense en particulier à l'aide qui doit être apportée aux citoyens pour changer leurs anciens véhicules ou leurs véhicules Crit'Air 4 ou 5 par des véhicules plus propres, électriques ou à basse consommation d'essence.

Il en est de même pour le développement des énergies renouvelables, alors que l'État met un temps fou à mettre en œuvre une action de suppression des centrales nucléaires.

C'est une question de responsabilité qui doit être prise par chacun dans son domaine.

Mme la MAIRE. - Merci Laurent.

Un certain nombre d'affirmations approximatives ou erronées ont été soulevées et il conviendrait de les corriger. Patrick sur les aspects de tranquillité publique et de police municipale, Dominique concernant les associations, André sur les enjeux financiers, Barbara s'agissant du logement et Régine sur les commerces avec la question soulevée par Liliane Ponotchevny.

M. BLAS. - Bonsoir à tous.

Lors de la dernière commission municipale des finances, a été abordé le coût de la tranquillité publique à Chevilly-Larue. Un chiffre sorti de son contexte a, par ailleurs, fait l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux. Le Conseil de ce soir et le vote du budget me permettent de rétablir la réalité des chiffres.

Avant cela, je tiens à rappeler que la lutte contre la délinquance et l'insécurité n'est pas que l'affaire du secteur tranquillité publique. Bon nombre des actions menées par la municipalité, que ce soit par la politique d'éducation qui est le premier budget de la ville, la politique culturelle, le soutien aux associations locales et au monde du sport et bien d'autres choses encore, concourent à la politique de lutte contre la délinquance par son volet préventif. Les derniers indicateurs de la délinquance présentés par M. le commissaire lors du dernier CLSPD sont d'ailleurs en baisse sur la ville tout comme sur la circonscription.

Revenons à la question budgétaire du coût de la tranquillité publique. La comptabilité publique est ainsi faite, comme vous le savez maintenant que vous maniez le budget depuis plusieurs années. Elle est présentée selon une nomenclature dite M14. Cette nomenclature éclate les dépenses de la ville en chapitres, puis en natures comptables. Ainsi, pour avoir le coût d'une action, il convient d'agréger plusieurs lignes budgétaires. En l'occurrence, pour la tranquillité publique, les frais du personnel sont au chapitre 0.12, le budget informatique dédié à la tranquillité publique, logiciel et PDA sont au chapitre 11, le budget des services techniques dédié aux véhicules et les charges courantes sont au chapitre 0.11 du service tranquillité publique. Le montant de 18 000 € évoqué en commission correspond à ces charges courantes. Il s'agit du budget alloué essentiellement au renouvellement des uniformes des agents du service, qu'ils soient ASVP ou policiers municipaux, et non pas pour gérer tout un service.

Au final, le budget prévisionnel annuel dédié directement à la tranquillité publique n'est donc pas de 18 000 €, mais de 574 000 €. Sur ce budget, 308 500 € sont prévus en pleine année pour la police municipale, la différence étant le coût de la surveillance de la voie publique via les ASVP. À noter également que, sur ce budget prévisionnel, 216 000 € correspondent au redéploiement du budget alors consacré aux ASVP. Le surcoût prévisionnel est donc de 92 500 € en année pleine. Compte tenu de la mise en œuvre progressive de la police municipale, ce surcoût par rapport au budget prévisionnel 2018 a été intégré pour moitié en 2019, soit 46 250 €. Cette somme doit servir à l'achat du matériel spécifique, d'un nouveau véhicule et à une estimation du surcoût des postes de gardien de police municipale par rapport aux postes d'ASVP.

Comme vous le savez également, ce budget est un prévisionnel. Lorsque les contours précis de la police municipale seront définis, notamment grâce aux travaux des élus du Conseil municipal qui participent au groupe de travail sur le sujet, celui-ci se réunira prochainement de nouveau pour affiner son diagnostic et les objectifs qui seront alloués au futur chef de PM en cours de recrutement. Sur ce point, je vous informe que trois candidats ont déjà été reçus lors d'un premier entretien et qu'un quatrième le sera en début de semaine prochaine. Ce n'est pas quelque chose qui

n'est pas palpable, cela existe et vous allez le voir dans peu de temps.

Je vous détaille que ces 18 000 € correspondent à 13 500 € d'uniformes PM et ASVP, à 4 200 € concernant le médiateur des conflits. Je vous rappelle que nous avons un médiateur des conflits. Le reste, 300 €, concerne les frais de nettoyage de ces mêmes uniformes.

J'espère que la lumière pour vous est claire et que, désormais, il n'y a plus d'ambiguïté sur la création d'une police municipale qui sera effective dans les mois à venir.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci Patrick d'avoir apporté ces éléments d'explication et je voudrais tranquilliser les choses sur le débat. On comprend bien que, au regard de la nomenclature de la M14 qui contraint la ventilation des dépenses dans la construction même de la maquette budgétaire, cela a pu occasionner des erreurs de compréhension ou d'interprétation.

Je pense que Patrick Blas, le maire adjoint en charge de la sécurité et de la tranquillité publique, a apporté une information extrêmement claire sur ce qu'il faut savoir à propos des volumes principaux concernant cette police municipale, étant entendu que, évidemment, les dépenses concernées sont essentiellement de la masse salariale, donc comprise dans le chapitre 0.12, et non pas ce qui faisait l'objet du détail du 0.11 dans le rapport précité.

Il y a des réactions.

Mme PONOTCHEVNY. - Bien que je sois la sœur de mon frère, ces informations n'ont pas transpiré. Je regrette que ces informations ne nous aient pas été fournies au cours de notre commission des finances, ce qui aurait été parfait.

Mme la MAIRE. - Merci pour cette précision.

Mme TCHENQUELA GRYMOPREZ. - J'espère que je ne vois pas la vierge ! J'étais en commission des finances et, après un petit malentendu et une explication peut-être un peu rapide, il nous a été très clairement expliqué par rectification que les 18 000 € étaient un budget d'augmentation relatif aux équipements, à la formation et aux prestations de nettoyage. J'ai entendu cela et je l'ai noté.

Il arrive que la commission soit parfois un peu dissipée et que les personnes chuchotent entre elles comme dans une classe ; je fais ma maîtresse. Du coup, la commission est absente au moment où l'explication donnée, mais la ventilation de l'augmentation des 18 000 € de ce poste avait été très clairement expliquée par notre directrice générale des services.

Mme la MAIRE. - Merci Nathalie.

M. ISSAHNANE. - Pour répondre à une intervention impromptue auparavant, je ferai un inventaire à la Prévert : 2 000 blessés, 11 morts, 100 blessés graves avec des yeux crevés, des mâchoires explosées, des mains arrachées, des Français de tous âges gazés et matraqués et un exécutif qui vient de passer une loi qui pourra interdire chacun et chacune de manifester, un droit constitutionnel. On nous balance le Venezuela. C'est fort de café !

M. Le Drian a-t-il réussi à vendre ses Rafale au grand démocrate Al-Sissi en Égypte ? M. Macron n'aurait-il pas pu donner la légion d'honneur à une autre personne qu'à la ministre raciste et xénophobe hongroise ? Pourquoi avoir reconnu en 2015 le président du Honduras, lequel a fait sauter sa constitution et le nombre de mandats limite pour se présenter et a durement réprimé sa population ? M. Macron reconnaît un obscur personnage commandé par M. Trump en direct pour être président du Venezuela.

Mme la MAIRE. - Yacine Ladjici, puis nous reprenons sur les autres sujets qui ont été évoqués.

M. LADJICI. - Je vais arrêter de faire des blagues pendant les interventions d'Hadi, car il a tout pris au premier degré et il ne faut pas. Je ne vais pas répondre à cela parce que c'est décalé. Nous sommes dans un Conseil et nous parlons du budget. Je respecte les avis des uns et des autres. Il ne faut pas s'adresser à moi comme étant le représentant du président de la République. Je sais que cela vous arrangerait en termes de communication, mais ce n'est pas le cas.

Concernant la police municipale, je suis désolé, mais deux représentants de l'opposition ont entendu la même chose. J'ai demandé à Mme Prigent quel était le budget du service tranquillité publique et elle nous a dit : 18 000 €. Nous avons beau être dissipés, nous sommes quand même des gens assez sensés et nous avons pris des notes.

Je vous rappelle, ma chère collègue, qu'en page 8 de la synthèse envoyée pour le vote du budget, à l'avant-dernier paragraphe "Tranquillité publique", il est indiqué : "Le budget 2019 ressort à 18,2 K€, en hausse de 43 % (12,7 K€ en 2018)." On ne parle pas du tout du budget pour l'habillement.

Patrick Blas a apporté les éléments de précision, mais il faut respecter les gens qui sont en commission. On n'est pas là pour se faire reprendre.

Ensuite, je ne m'éterniserai pas sur les 30 M€ de perte de moyens. Je fais confiance au bon sens chevillais. Les citoyens sont remarquables et, parfois, ils nous interpellent avec des formules et je repars chez moi avec une leçon. Quand on parle d'une perte de 30 M€, c'est considérable. Un citoyen qui est très au fait de l'actualité et lit les documents m'a dit : "Si la majorité dit avoir perdu 30 M€, qu'en faisait-elle, car je ne vois pas de révolution ni de changement par rapport à la gestion d'avant ?" Comme vous le disiez, il y a une continuité et il n'y a pas de décalage.

Mme la MAIRE. - Il n'y a pas d'investissements ?

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - La médiathèque ?

Mme la MAIRE. - Le centre de loisirs, la piscine ?

Continuez Monsieur Ladjici !

M. LADJICI. - Il ne faut pas m'interrompre parce que vous n'êtes pas d'accord. Je ne le fais pas. Il faut rester calme. On est tous très sérieux et on va essayer d'aller jusqu'au bout.

Quand on parle de ces montants, il faut ramener cela à ce qui est réel dans la ville de Chevilly-Larue. Il y a une continuité du service public et un certain nombre d'investissements sont réalisés. Effectivement, il y a de la perte de dotations, mais ce n'est pas de nature à remettre en cause le fonctionnement de la ville Chevilly-Larue.

En termes de leçon sur le fait d'avoir soutenu tel ou tel président, il faut arrêter avec cela. Mes collègues de la droite ne sont pas les représentants de Nicolas Sarkozy et je ne suis pas représentant de François Hollande. Ce n'est pas parce que l'on a voté pour un candidat que l'on est les détenteurs de sa politique. Nous sommes des militants et nous avons des vies et des familles. Il faut arrêter avec cet excès de simplicité. Si je voulais prendre des raccourcis avec l'extrême gauche, Jean-Luc Mélenchon et le parti communiste, je t'assure que je pourrais tenir tout un Conseil municipal, mais je ne le ferai pas parce que je me dis qu'Hadi Issahnane n'est pas Mélenchon ni le parti communiste.

Tu as des valeurs et des idées et je ne vais pas venir te faire le bilan des déclarations de Mélenchon quand il brutalise un policier national. Il faut arrêter ! À chaque fois, nous ramener au président de la République, il faut trouver autre chose. Nous avons fait des déclarations sur le contenu et sur le budget. Il faut nous attaquer sur cela et pas sur ce genre de choses qui, pour moi, est de la simplicité politicienne. Je t'invite à te réinterroger sur la question.

Mme la MAIRE. - Pas de mauvais esprit !

Nous en étions à Dominique Lo Faro sur les questions soulevées au sujet des associations.

M. LO FARO. - Merci Madame la Maire.

Je ne reviendrais pas, puisque nous sommes en Conseil municipal de Chevilly-Larue, sur des mots lancés comme cela lorsqu'Hadi a évoqué ce qui se passe au niveau européen avec la répercussion au niveau national et sur le niveau local. Un mot a été lancé : Venezuela. Après, on vient nous donner des leçons en disant qu'il faut être tranquille, qu'il ne faut pas parler de choses, qu'il faut revenir dans le contexte, etc. Je ne vais donc pas évoquer le coup d'État institutionnel fomenté par les États-Unis au Venezuela en ce moment.

Mme la MAIRE. - Parlons des associations.

M. LO FARO. - Je vais simplement essayer de continuer la réflexion qu'a lancée Liliane concernant les associations. Ma chère Liliane, si j'ai bien compris ta question, tu as dit que tu souhaitais que tous les élus puissent disposer des demandes de subvention au moment...

Mme PONOTCHEVNY. - Les élus en charge des commissions correspondantes.

M. LO FARO. - L'existant actuel est que tous les élus peuvent avoir à disposition tous les dossiers de demande de subvention. Par rapport à ta demande, il n'y a pas de souci et je n'ai pas de religion en la matière. On peut étudier toutes les solutions. L'une des pistes qui me vient à l'esprit peut être l'envoi électronique aux élus concernés par ce genre de choses.

Nous allons voir avec la vie associative et réfléchir à des pistes possibles.

Mme PONOTCHEVNY. - Nous vous demandons d'y réfléchir.

M. LO FARO. - Nous pouvons réfléchir collectivement. Nous proposerons des pistes et nous verrons à ce moment. Tout est ouvert et rien n'est bloqué en la matière.

Mme la MAIRE. - Il est nécessaire de rappeler que le Code des collectivités le prévoit, donc c'est un droit pour tout conseiller municipal. En début de mandature, d'un commun accord, nous avons poursuivi une pratique qui avait déjà été entérinée dans une précédente mandature, à savoir qu'il y avait un gaspillage de papier à effectuer autant de copies de l'ensemble des dossiers à l'ensemble des membres de la commission, donc l'idée était qu'ils étaient accessibles dans les services et le jour de la commission pour regarder dedans s'il y avait des questions plus précises à soulever.

Si cette règle que l'on s'était forgée à l'unanimité ne convient plus, je pense que nous sommes en devoir de la réexaminer et de créer les conditions pour que chacun obtienne satisfaction, comme la loi le prévoit.

André Deluchat sur les aspects financiers ?

M. DELUCHAT. - Tout d'abord, puisque M. Ladjici a répondu à Hadi concernant les 30 M€ de manque à gagner cumulé depuis 2011, j'ai un tableau ici. Il suffit de voir le manque à gagner ! Si nous avions eu ces 30 M€, nous aurions pu réaliser le conservatoire de musique et de danse.

Mme la MAIRE. - Entre autres.

M. DELUCHAT. - Nous aurions pu faire davantage de voiries, un nouveau terrain synthétique et remplacer l'ancien parce qu'il faut regarder s'il n'y a pas des nuisances, etc.

Nous pourrions, mais c'est au conditionnel, puisque nous ne pouvons pas. Avec ce que nous avons, nous avons fait du service public local dans la mesure de nos moyens, mais nous n'avons pas pu aller plus vite et nous avons été obligés d'investir et d'étaler l'investissement.

Je comprends l'inquiétude et le désespoir de M. Ladjici qui demande pourquoi nous n'avons pas mis

un terrain synthétique pour 2019, mais dites-nous quel investissement on enlève ailleurs. Ce serait un bon débat et nous pourrions l'avoir entre nous. Je peux prendre d'autres exemples.

Après, on peut accepter en disant que c'est nécessaire, la solidarité, il faut partager, etc. Évidemment et nous l'avons dit ici ce soir, Mme la Maire et les maires précédents : pour ce qui vient du Marché d'Intérêt National, nous étions prêts à partager sur la péréquation parce qu'on nous l'a mise sur notre territoire. Peut-être le ferons-nous un jour, mais je voudrais que l'on sache ce que viennent apporter au niveau impôt économique toutes les entreprises qui sont mises à côté du MIN et qui sont du fait de la ville de Chevilly-Larue, pas du fait que l'État les a implantées. Nous avons fait le choix d'avoir une activité économique et d'avoir de l'habitat. D'autres villes n'ont pas fait le choix.

J'en arrive à la question de la dette. On nous dit que 27 M€ de dette, c'est beaucoup, mais combien de temps mettons-nous pour la rembourser ? C'est 7,8 annuités par rapport à l'épargne brute. D'autres villes ayant peut-être une dette moins importante et n'ayant pas le même potentiel financier que nous ont plus de difficultés à la rembourser. Renaud Roux l'a très bien expliqué. Attention, il faut regarder les choses telles qu'elles sont !

Quand on parle du potentiel financier des Chevillais, derrière, c'est aussi le potentiel financier par les recettes fiscales. Nous avons 20 M€ de recettes fiscales des entreprises. Il est évident que ces recettes, puisque nous sommes calés sur 2015 et qu'il n'y a plus d'évolution, vont se réduire. Demain, et je ne le souhaite pas pour les Chevillais, si vous êtes à la tête de cette ville, je ne sais pas comment vous pourrez leur expliquer de quelle manière vous allez tenir la route si cela se réduit : qu'avaient-ils fait avant ? Oui, ils avaient pensé l'avenir. C'est comme cela que nous voyons des perspectives, quel que soit l'horizon.

Sachez que le potentiel fiscal ne tient pas compte aujourd'hui des difficultés et du rôle social de la ville et des critères de pauvreté. Notre ville a un potentiel fiscal plus important que d'autres villes à côté, notamment L'Haÿ-les-Roses : cette dernière a un potentiel financier moins important, mais la richesse ou le pouvoir d'achat par habitant est deux fois plus important que le nôtre. Il faut savoir qu'il y a des zones de pauvreté à Chevilly-Larue et cela sert à quelque chose.

Je pourrais débattre encore longtemps, mais je m'arrêterai là.

Mme Ponotchevny a demandé tout à l'heure : "Comment se fait-il que vous ayez 27 M€ de dette et que vous deviez arriver en 2020 entre 25 et 27 M€ ? Aujourd'hui, vous allez faire un emprunt de 2,1 M€, donc vous allez dépasser cette somme."

Sachez que, dans le budget, on a recours à l'emprunt, mais on n'est pas obligé de le sortir et de l'appeler. L'emprunt de 2018, on ne l'a toujours pas fait et il sera débloqué en 2019. On ne va donc pas augmenter le stock de dettes. Évidemment, pour présenter un budget, il doit être équilibré. Si l'on n'a pas l'autofinancement total, il faut avoir recours à l'emprunt. Pour une ville comme la nôtre, les banques sont nombreuses à nous dire qu'elles sont prêtes à nous prêter de l'argent, alors que, dans d'autres villes, elles sont plutôt sur le reculoir.

Nous n'avons pas besoin immédiatement, car les investissements prennent du retard et nous avons des reports comme chaque année. Nous avons eu un débat avec M. Ladjici sur le fait qu'il y a du report sur une année et que c'est intégré l'année d'après. Nous avons du report, ce qui signifie que nous n'avons pas recours à l'emprunt. Tout cela court et il faut le prendre sur plusieurs exercices. Je vous confirme que, à la fin de l'année 2019, la situation ne sera pas plus mauvaise que celle d'aujourd'hui.

Concernant le budget tel qu'il est présenté par services, nous souhaitons le faire par cinq grandes politiques publiques. C'est un travail de titan, mais nous avons démarré. Des choses "grincent" un peu, donc il faut se forcer et avoir la volonté de le faire. Mme la Maire le souhaite et veut avancer.

Je pense que nous serons au point pour le prochain mandat ou, si possible, l'année prochaine. Pour la base analytique, il est évident que, sur chaque action, on sera capable de dire que cela coûte tant, car on aura tout mis, mais prenons le temps. Aujourd'hui, ce n'est pas prévu dans le cadre de la M14. Cela viendra, je pense que c'est bien pour tout le monde et, ainsi, nous aurons une visibilité et une transparence totales.

Mme la MAIRE. - Ceci dit, au bout de cinq ans de mandature, vous êtes censés savoir que ce sont les contraintes de la M14.

Mme PONOTCHEVNY. - Vous devez être conscients que nous ne travaillons pas ce budget, donc nous ne sommes pas à l'intérieur, nous ne connaissons pas les rubriques, vous êtes d'accord avec moi. Sur certains postes, nous pouvons nous interroger, puisque nous n'avons pas le détail.

La ligne Fêtes et cérémonies était d'un montant de 86 000 €, mais ce n'est pas possible. Si l'on prend le terme "Fêtes et cérémonies", on sait que cela dépasse le M€. C'est pourquoi je vous avais demandé le détail, de manière à me rendre compte du poids que cela pouvait représenter par rapport au budget.

Mme la MAIRE. - Il y a différents types de choix possibles.

Mme PONOTCHEVNY. - Si l'on n'est pas à l'intérieur du budget et que l'on ne travaille pas dessus, on ne peut pas l'accepter les yeux fermés.

Mme la MAIRE. - Ce sont des questions tout à fait légitimes. Vous avez eu des éléments de réponse.

Après, il y a deux choix possibles. Sur de telles dépenses, le choix fait dans la construction budgétaire pour être au plus près de la réalité de l'exécution budgétaire, c'est de ventiler dans les secteurs concernés. Par exemple, le marché campagnard est dans le budget du développement économique, puisque c'est géré par ce service. Ce choix peut être contestable, mais cela ne change pas le fait que cet argent est dépensé et cela ne nous prive pas d'avoir des éléments de lecture en parallèle permettant d'avoir les agrégats dont on a besoin les uns et les autres pour établir une conviction. Cette demande me paraît tout à fait légitime.

Mme LORAND PIERRE. - Bonsoir. En ce qui concerne le logement et un doute quant à la transparence sur l'attribution des logements, je veux rappeler les principes avec lesquels je travaille. Lorsqu'un logement nous est envoyé par un des bailleurs de notre ville, je dois dans un temps limité donner trois candidats maximum sur ce même logement. Je donne donc régulièrement deux, voire trois candidats sur le même logement en fonction de critères qui seront examinés en commission d'attribution, à savoir l'ancienneté qui est l'un des critères les plus importants, la composition familiale et les ressources. Ensuite, la commission d'attribution des logements, qui a lieu le mardi après-midi pour Valophis, statue sur ces dossiers. Pour des raisons professionnelles, je ne peux pas me rendre aux commissions d'attribution, mais, pour la plupart des dossiers que je présente, j'ai reçu les gens en permanence, mais pas seulement et je tiens à le préciser. J'ai également un fichier de demandeurs pour chaque type de logement et, en fonction des critères d'ancienneté, je vais aussi chercher dans ce fichier.

À partir du moment où j'ai connaissance d'un des dossiers que j'ai présentés, je donne ces éléments, par exemple à Valophis, puisque c'est le bailleur avec lequel j'ai le plus de contacts. Il m'est arrivé, parce que j'avais donné des éléments pouvant être intéressants, d'obtenir deux logements : j'avais un seul logement et l'office a trouvé que la situation du candidat situé en deuxième position valait la peine que l'on se penche dessus et avait accordé un logement à ce deuxième candidat. Il n'est donc pas inutile que je transmette toutes ces informations.

Le principe de base est que, en aucun cas, c'est moi qui attribue un logement. C'est la commission qui le fait et il arrive régulièrement que des dossiers soient rejetés pour des problèmes de ressources

majoritairement.

De la même façon, je travaille avec la DRIHL et la préfecture, je soutiens toutes les demandes de logement et d'allocation des Chevillais, mais il m'arrive aussi - et c'est toute la politique du logement qui est à revoir dans ces cas-là - d'avoir des messages de la DRIHL me disant qu'elle ne peut accepter une candidature faute de revenus suffisants. Lorsque la DRIHL, sur un logement fléché "mal logé", refuse un candidat, je ne sais plus quoi faire de la personne.

Par ailleurs, pour être totalement transparente, Valophis étant le bailleur majoritaire de la ville, tous les 15 jours, je prends mes dossiers de permanence sous le bras, je me rends rue Jean Ferrat à l'agence Valophis et j'étudie avec M. Zineden et Mme Babin tous les dossiers de mutation. Je soutiens les mutations au sein même de Valophis. Récemment, nous avons eu un dossier de violences conjugales et j'essaie de pousser les dossiers. Le but est de permettre aux gens d'être bien logés et de vivre dans des conditions dignes. Régulièrement, quand on entend que des familles vivent à cinq dans un T2 et qu'on ne leur accorde pas de logement, alors qu'elles ont une demande depuis un certain nombre d'années, c'est le genre de situation qui me touche. J'ai tendance à me battre et à lutter pour que ces personnes puissent avoir des conditions acceptables de vie et que leurs enfants puissent étudier dans des conditions valables et les plus opportunes pour eux.

Mme la MAIRE. - Merci. J'espère que tout voile de doute qu'il pouvait y avoir quant à la question de la transparence sur les attributions des logements est désormais levé.

Régine Boivin sur les commerces.

Mme BOIVIN. - Liliane, pourrais-tu préciser ta question, car j'ai compris que tu parlais d'une réunion spéciale sur les commerces ?

Mme PONOTCHEVNY. - Au cours d'un précédent Conseil municipal, on a parlé des commerces, des loyers, etc. et j'ai dit que je ne comprenais plus rien sur les commerces. Mme la Maire a répondu que l'on pourrait tenir une réunion spéciale là-dessus, car tout bouge très vite. Vous devez vous en souvenir. Je m'en suis souvenue, mais le temps a passé et il n'y a toujours pas de réunion sur les commerces.

Mme la MAIRE. - Je vous propose une chose très simple...

Mme BOIVIN. - On va se mettre en rapport.

Mme la MAIRE. - Plus largement que cela, car c'est aussi le rôle des commissions. Je propose que Laurent Taupin, président de la commission aménagement et développement durable, fixe à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission un point sur les commerces en présence de Régine Boivin qui participe à cette commission. Vous en profiterez, dossier à l'appui, pour faire un point sur l'ensemble des locaux vacants, disponibles, des niveaux de loyer. Je ne sais pas exactement quel était l'objet des interrogations, mais il faudrait que l'on rentre concrètement dans le sujet.

Je n'avais pas en mémoire cet échange d'une précédente fois, mais je demande officiellement au président de la commission de fixer ce point à l'ordre du jour, à Mme Boivin de créer les conditions pour l'examiner dans de bonnes conditions et à l'administration de faire en sorte que cela soit avec un fond de dossier.

Cela vous convient-il ?

Mme PONOTCHEVNY. - Parfait.

Mme BOIVIN. - Il n'y a pas de souci pour moi.

Mme la MAIRE. - Y avait-il d'autres volontés d'intervention dans la salle avant ma conclusion à notre débat sur le budget ?

M. PHALIPPOU. - Un point sur les problématiques d'investissement : s'il y a un domaine dans lequel on a vu les investissements fondre au cours des dernières années, c'est la voirie. Il y a quelques années, on avait une vision d'investissements sur la voirie qui se projetait sur cinq, six ou sept ans et, aujourd'hui, on est dans l'incapacité de savoir ce que l'on fera dans deux ans. Je ne parle pas juste de combler trois nids-de-poule, mais de refaire une voirie pour améliorer le confort de circulation sur les trottoirs, etc. Aujourd'hui, on essaye de trouver des solutions sioux et je remercie le personnel communal qui trouve des solutions en interne pour maintenir un haut niveau de service sur la voirie en ce qui concerne l'entretien, le nettoyage, etc.

Quand on parle de je ne sais combien de M€ de masse salariale, ce sont des gens qui travaillent, qui dépensent et qui vivent au service des citoyens.

On parle de 30 M€ de dette pour Chevilly-Larue ?

M. DELUCHAT. - 27.

M. PHALIPPOU. - On en a 50 par an. Je vais oser un pari audacieux : un ménage qui gagne 50 000 € aurait le droit de s'endetter de 25 000 à 30 000 € ?

Soyons sérieux et remettons les choses dans le contexte ! Cela me paraît un peu audacieux, mais remettons un peu de pragmatisme sur le désendettement. Ce sont des chiffres importants, mais il faut les mettre en parallèle des chiffres qui sont en face de nous et des sujets.

Mme la MAIRE. - Je propose de conclure cet échange sur le vote du budget. Je voudrais insister sur quelques points et apporter quelques éléments complémentaires d'explication ou d'analyse sur les interventions des uns et des autres.

Je trouve que ce budget s'est élaboré et se vote dans un contexte qui, en réalité, appelle une certaine gravité de la part des élus locaux que nous sommes. Je vous remercie de l'avoir pris, pour l'essentiel de nous tous, avec un esprit de grand sens des responsabilités. Il n'échappera à personne que nous traversons une période mettant en évidence au final une situation qui était sous-jacente, que nous étions un certain nombre à dénoncer depuis plusieurs années et qui, en réalité, met en lumière le niveau de fracturation et de fissuration de la société dans laquelle nous vivons.

Il y a quelques années et je vais même prendre une référence qui pourrait vous plaire ou ne pas vous déplaire, un candidat aux élections présidentielles parlait de la fracture sociale : c'était Jacques Chirac. En 1995, des éléments avaient déjà été identifiés et diagnostiqués pour évoquer les sujets sous l'angle de la fracture sociale. Ensuite, il y a eu des débats et des échanges sur ce qu'il fallait faire pour la rompre, mais le constat dans les années 1990 était déjà qu'il y avait un problème dans cette société.

Puis, étonnamment, alors que ce même candidat a connu des succès électoraux, on a continué à aggraver la situation et à mener une politique nationale qui, dans un premier temps, nous a plongés un peu plus loin dans cette économie qui tendait à se mondialiser, à se financiariser et à se libéraliser davantage. J'utilise des mots un peu génériques, vous me pardonnerez, mais nous ne sommes pas là pour revenir sur la totalité de la genèse de là où nous en sommes.

Ensuite, au fil des décennies, des politiques nationales ont conduit au délitement progressif des services publics nationaux ou, plus récemment, locaux. Toutes ces décisions ont été prises sous un prisme qui était exclusivement comptable. Nous l'avons dit déjà de nombreuses fois. Nous avons été nombreux à le dénoncer et certains ont continué à dire qu'il fallait faire ce que l'on refusait d'appeler de l'austérité budgétaire. Chacun met les mots qu'il voudra, mais, aujourd'hui, je me réjouis que, à nouveau, ceux qui s'en défiaient encore il y a quelque temps reconnaissent, comme ce fut le cas précédemment dans cette politique gouvernementale menée par François Hollande et, désormais, par Emmanuel Macron, cette austérité budgétaire. Au moins, elle est assumée. Cela fait plus de clarté politique, c'est bien.

Toutes ces politiques successives, ce serait trop facile de les mettre sur le dos seul du président actuel de la République. Cela fait 30 ans qu'elles germent.

Nous sommes à un moment charnière qui invite à une certaine forme de gravité et de sérieux, car la situation me paraît être soit bien inquiétante si l'on est pessimiste, soit, si l'on est plus optimiste et vous savez que je me retrouve insatiablement du côté de la vision positive, on considère que quelque chose peut réunir et rassembler un peu plus les regards et les gens autour de l'idée que, peut-être, il faut déconstruire ce qui nous est présenté comme un principe de réalité.

J'en discutais avec Mme la sous-préfète. Dans les réunions, elle est contrainte à un devoir de réserve et, lors de moments moins officiels, on peut avoir des échanges extrêmement intéressants sur les enjeux du débat national. Elle me mettait en évidence quelque chose qui, jusqu'à présent, ne m'avait pas frappé comme cela. J'avais bien compris le caractère inacceptable de cette analyse, mais son interprétation m'a intéressée. Cela faisait suite à la démission de Nicolas Hulot du gouvernement. Elle disait que, lorsqu'il a démissionné, un certain nombre de ministres et le président de la République se sont exprimés pour dire qu'il y a un principe de réalité et qu'il faut bien admettre l'idée que l'on n'a pas assez d'argent public pour faire ceci ou cela. Elle m'a regardé droit dans les yeux et m'a demandé où est le principe de réalité face à quelqu'un qui nous explique que nous courrons à la catastrophe à l'horizon 2050 et qui commence déjà en 2030 et que, si l'on continue comme cela, la planète aura pris quatre degrés et que l'on n'aura plus aucune biodiversité : dans celui qui nous explique que ceux qui tiennent les cordons de la bourse détiennent la réalité ou dans la voix de ceux qui disent qu'il faut se réveiller parce qu'il y a un problème ?

Lorsque les inégalités explosent et montrent que 99 % de gens de la planète touchent à eux seuls tous ensemble autant qu'un seul petit %, où est le principe de réalité ?

Lorsque, encore en début d'année 2019, on nous donne les chiffres du CAC 40 qui nous expliquent l'explosion des dividendes de ces quelques entreprises, on nous dit qu'il n'y a plus d'argent ? Il y en a combien de milliards ? Je n'ai même plus en tête le chiffre tellement il est phénoménal.

Je veux bien que l'on agite des chiffres pour essayer de nous faire peur sur l'idée qu'il y aurait trop de gabegie publique dépensée dans les services publics locaux et que l'on essaye de faire croire que, lorsque l'on dénonce le fait que 30 M€ ont été pris de nos caisses, finalement, ils s'envolent en l'air.

Monsieur Ladjici, permettez-moi de vous dire que, franchement, votre intervention sur cette question est extrêmement choquante et elle n'est pas au niveau du propos d'un élu local.

C'est important. Qu'un citoyen fasse état par bon sens d'une réflexion et d'une interrogation consistant à mettre en évidence des chiffres très impressionnants et ce sont ceux-là que l'on dénonce par ailleurs, 30 M€, cela ne me surprend pas. En revanche, qu'un élu local, qui détient des clés de compréhension et de connaissance de la construction d'un budget local, ne soit pas en capacité de lui expliquer que ces millions d'euros avant servaient à investir davantage dans sa ville, à financer peut-être plus de séjours d'enfants dans les classes environnementales, les classes de mer, de neige et de découverte, plus d'heures d'école de cirque dans les écoles, etc. et vous voyez où je veux en venir, cela fait tomber dans le simplisme et la démagogie.

Votre responsabilité d'élu local, Monsieur Ladjici, serait de l'éclairer sur le fait que c'est de l'argent qui n'est plus dépensé dans la commune pour les Chevillais.

Pour ceux qui ne l'auraient pas vu, au cours des 10 ou 15 dernières années, énormément de choses sont sorties de terre comme la médiathèque, une Maison du Conte a été complètement refaite, un certain nombre de voiries ont été refaites, comme la rue des Jardins, la rue de Fresnes, la rue de Berry, la rue du Petit-Leroy. Un centre de loisirs a été financé une première fois, puis reconstruit une deuxième fois, mais, heureusement, pas par les deniers communaux. Le complexe sportif Lilian Thuram n'a pas été payé directement sur le budget de la commune, mais, tous les ans, nous

contribuons aux finances du syndicat intercommunal ; c'est dans le budget et vous avez le décompte. Cela fait partie des contributions que nous versons au syndicat.

Je veux bien que l'on dise que rien n'a bougé dans cette ville depuis 15 ans, mais, franchement, il faut aller chez l'opticien !

Il y a également la crèche Gaston Variot qui a été refaite, ainsi que celle des Petites Colombes, la ludothèque, etc. Vous allez m'en vouloir de n'avoir pas pensé à tout !

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Quand on te demande ce que l'on faisait avec l'argent, on faisait tout bien !

Mme la MAIRE. - C'est du concret. Même quand on est dans l'opposition municipale, même si l'on est en désaccord et, heureusement, on a le droit d'être en désaccord avec les choix municipaux, on est en devoir, en tant qu'élu local, d'apporter des éléments pour éclairer le débat. Or, vous ne l'avez pas fait, permettez-moi de le souligner.

Quelques éléments de précision sur des questionnements divers au cours de nos échanges :

Il est faux de dire qu'il y a un budget de 2 279,62 € par habitant à Chevilly-Larue. Dans le rapport, page 2, plusieurs éléments expliquent que, en réalité, il faut déduire des montants donnés ce qui est immédiatement prélevé de nos caisses et qui ne tombe jamais dans nos caisses ; c'est un jeu d'écriture.

Imaginez votre fiche de paye : vous avez + 4 000 € et, derrière, - 4 000 €. Vous ne voyez jamais passer les 4 000 € et, surtout, vous ne les avez pas dépensés.

Je veux bien que l'on fasse tourner des chiffres qui font rêver les gens, mais ce n'est pas de l'honnêteté intellectuelle. On peut toujours sortir les éléments de son contexte, Monsieur Ladjici, mais je vous invite à un peu plus d'honnêteté intellectuelle.

En l'occurrence, déduction faite des fonds de péréquation et de la TEOM qui, pour des raisons d'écriture comptable, sont reportés dans le compte de l'EPT, nos recettes réelles de fonctionnement se portent à 38 M€. Bien sûr, vous aurez une phrase indiquant explicitement ce que vous avez mentionné tout à l'heure, mais vous relirez l'argumentaire qui met en évidence le fait que cet argent n'est à aucun moment dépensé pour des Chevillais.

En revanche, je suis contente de vous voir enfin admettre l'idée que Chevilly-Larue n'est pas en difficulté financière, après avoir agité un chiffon rouge pendant de nombreuses années sur le fait qu'il y aurait une dette catastrophique qui risquerait de nous mettre en difficulté et en faillite. La ville est bien gérée et je vous remercie de l'admettre. Monsieur Ladjici, cela fait plaisir d'entendre des compliments de votre part. Ils sont si rares que je prends !

Maintenant, j'entends bien que nous avons en débat un élément clivant sur lequel nous ne tomberons pas d'accord. C'est bien et c'est la démocratie. C'est vraiment cette question de l'orthodoxie budgétaire. L'équipe municipale se reconnaît dans une démarche consistant à penser que plus il y a de dépenses publiques, plus il y a de justice et de lutte contre les inégalités. C'est le plus formidable levier d'amélioration de la vie des gens : la dépense publique et le service public.

Effectivement, nous nous portons en faux contre tous ceux qui considèrent qu'il faut absolument par tous les moyens réduire l'argent public. Nous estimons qu'il faut aller la chercher là où il se trouve. C'est quelque chose qui nous différencie peut-être avec les deux oppositions qui se trouvent dans cette salle. Nous l'assumons et c'est quelque chose dont nous sommes fiers et qui irrigue la totalité de notre action municipale, car c'est bien cela que nous avons à l'esprit lorsque nous mettons une ATSEM par classe de maternelle, lorsque nous faisons des clubs Coup de pouce, lorsque nous menons des actions jeunesse, etc. C'est bien avec cette intime conviction que l'on est un véritable levier d'émancipation pour les gens et d'égalité humaine. Je n'y vois pas du manque d'ambition, bien

au contraire.

Un élément d'information par rapport à la ZFE et aux éléments d'interrogation de la précédente fois : j'avais porté à votre connaissance la mesure mise en place par la métropole qui nous invitait à prendre certaines décisions sur la ZFE. Des chiffres avaient alors été portés à notre connaissance. Nous avons désormais l'information, pas encore par écrit, mais c'est venu par les services de la métropole, que ces chiffres étaient bâtis avec des critères bizarres. En réalité, sont décomptés parmi les chiffres qui nous ont été communiqués les véhicules non immatriculés et non roulants. Nous n'avons pas encore les chiffres sur Chevilly-Larue. J'ai vu un premier tableau qui circulait, mais j'ai besoin d'explications pour en parler davantage autour de cette table.

Évidemment, quand on sait qu'il y avait encore des casses automobiles au moment où les chiffres ont été pris, cela nous rassure énormément sur le fait que nous n'avons très probablement pas 12 % du parc automobile en Crit'Air 5. *A contrario*, je pense que les chiffres que l'on va nous adresser ne seront pas non plus très fiables, car j'ai compris qu'ils ne s'adosseront que sur les véhicules pour lesquels la demande de vignette a été faite. Or, de nombreuses personnes roulent encore sans vignette. Du coup, ces véhicules ne seraient pas comptabilisés. Les chiffres que l'on risque de nous communiquer ne seront probablement pas satisfaisants pour autant, donc nous allons continuer à explorer cette question. Je tiens toutefois à vous rassurer, car c'était un élément de préoccupation que nous avions en commun.

Concernant le gymnase Marcel Paul, comme cela a été dit, nous ne pouvons pas réaliser de travaux lourds sur un gymnase qui ne nous appartient pas. Cela paraît l'évidence, mais, puisque cela a été soulevé, je préfère le préciser.

Je pense avoir répondu à toutes les interrogations qui restaient en suspens.

En élément de conclusion, la matière budgétaire peut paraître une matière technique et, en réalité, c'est une matière profondément politique et nous le savons tous ici.

27 M€ ont été supprimés. Hadi a évoqué 30 M€, mais c'est depuis 2011. En réalité, depuis le début de la mandature, ce sont 27 M€. C'est ce qui renvoie au pacte de responsabilité et de croissance avec la suppression des DGF cumulées et les fonds de péréquation cumulés. Cela fait 27 M€ depuis que nous sommes tous ensemble autour de cette table. On aurait pu prendre de plus loin, comme l'a fait Hadi et c'était tout aussi pertinent. Cela représente en moyenne 4,5 M€ en moins par an.

Avec 4,5 M€ en plus dans le budget chaque année, il y a quelques années, on pouvait financer jusqu'à 10 ou 12 M€ d'investissement par an. Aujourd'hui, on a divisé par deux, voire deux et demi le niveau d'investissement. C'est politique. Cela veut dire que, lorsque quelqu'un veut faire un terrain de football, cela ne peut pas se faire comme cela simplement en considérant que l'on vient prendre dans une espèce de manne financière.

Même chose sur l'idée d'une aide de 1,5 M€ pour acheter des véhicules électriques pour aider les familles. Bien sûr, des bonnes idées, nous en avons plein aussi, sauf qu'il faut faire avec les contraintes extérieures qui nous sont opposées et qui fait que, en élus responsables, et j'ai bien entendu l'appel au sens des responsabilités qui nous a été fait, nous ne mettons pas la ville en faillite.

On gère les choses sans se demander à la petite semaine ce que l'on ferait si l'on avait une nouvelle idée le jour suivant. On gère la ville en élaborant des pluriannuels d'investissement et en essayant de mesurer comment tenir notre cap dans la durée et pas au gré des visites à droite et à gauche pour faire plaisir aux uns et aux autres sans savoir leur expliquer comment on finance tel ou tel projet ou telle ou telle idée. Cela, c'est de la démagogie et pas de la politique.

En tout cas, je suis fière aujourd'hui de soumettre à votre vote ce budget le plus sérieusement du monde, le plus investi de la responsabilité dont nous avons une très haute conscience et le plus

fidèle aux valeurs qui sont les nôtres de solidarité, de partage, de mieux vivre avec l'ensemble des Chevillais, car c'est un budget qui s'adresse à tous les Chevillais et qui est solidaire avec tous les Chevillais quels qu'ils soient. Je suis fière de soumettre au vote ce budget qui, j'en suis certaine, va clôturer de très belle manière une mandature pour laquelle, mes chers amis, mes chers camarades de la majorité municipale et, d'une certaine façon aussi, certains élus de l'opposition municipale avec lesquels nous avons pu travailler intelligemment tout au long de cette belle aventure humaine, nous avons pris des engagements et pour laquelle le principal de nos engagements sera tenu, le peu qui ne le sera pas n'étant pas de notre fait, mais lié à des contraintes extérieures.

Je suis absolument fière de vous proposer de voter ce budget qui est fidèle à notre cap et à nos valeurs et dont nous pouvons être fiers ensemble.

Je le mets aux voix.

☞ **VOTE : LE BUDGET EST ADOPTE, MOINS CINQ VOIX CONTRE (L. PONOTCHEVNY, B. ZEHIA, M. PIERRE, B. DUREGNE, Y. LADJICI).**

Mme la MAIRE. - Merci et bravo pour tous les Chevillais qui vont pouvoir bénéficier de l'ensemble des actions que nous mettrons en œuvre au cours de cette année.

1.2 - Vote du taux des trois taxes locales - année 2019

Mme la MAIRE. - André, as-tu la force de nous présenter le taux des taxes locales ?

M. DELUCHAT. - Oui.

Il n'y aura pas d'augmentation de pression fiscale pour 2019.

Le taux de la taxe d'habitation restera à 15,58 %, la taxe foncière des propriétés bâties à 15,25 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 35,28 %.

Les taux sont inchangés par rapport à 2018.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (Y. LADJICI).**

1.3 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - année 2019

M. DELUCHAT. - C'est une compétence territoriale, mais jusque, en 2020, nous continuons à voter les taux de la taxe des ordures ménagères. Pour Chevilly-Larue, depuis 2010, le taux est le même, à savoir 5,88 % et nous vous proposons de continuer à maintenir ce taux.

Mme la MAIRE. - Des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (Y. LADJICI).**

1.4 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2019

M. LE FARO. - Comme cela a été dit par André Deluchat et répété plusieurs fois, nos associations sont un maillage essentiel du lien social de notre ville. Les montants des subventions que nous mettons à la disposition de ces associations n'ont pas changé et sont reconduits d'année en année.

Je rejoins ce que vous venez de dire, Madame la Maire. Je peux être fier, pour la délégation que vous m'avez donnée, de proposer aux Chevillais, par l'intermédiaire de ces subventions aux

associations, de pouvoir s'exprimer et d'avoir un maillage social très conséquent.

Je vous invite à voter ces subventions qui ont toutes été étudiées en commission et en conférence budgétaire. J'ai même été invité à en discuter lors de la commission financière à laquelle j'ai pris beaucoup de plaisir à participer. Nous avons discuté quasiment page par page de tout ce qui a été demandé. Je parle des subventions aux associations conventionnées, donc ce que vous avez ici en résumé.

Je précise que toutes les sommes que je vous invite à voter sont mentionnées dans le document en page 80-1-2-3.

Mme PONOTCHEVNY. - Comme chaque année, je voudrais que nous votions la Maison du Conte à part.

Mme la MAIRE. - C'est votre droit.

D'autres questions ou interventions ?

(Aucune.)

Je propose de voter d'abord cette délibération hors Maison du Conte.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix la délibération sur la Maison du Conte.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (L. PONOTCHEVNY, B. ZEHIA).**

1.5 - Attribution de la dotation 2019 au Théâtre André Malraux

M. LO FARO. - Je rappelle que c'est un EPIC depuis le 1^{er} janvier 2016, donc qu'il a une capacité d'autonomie financière qu'il n'avait pas précédemment.

Je vous demande de voter les sommes indiquées dans le document. Je vous demande de voter cette subvention pour le théâtre et pour les personnels qui sont à l'œuvre.

Mme la MAIRE. - Des questions ?

M. ISSAHNANE. - Je disais dans mon intervention que l'on avait sanctuarisé les actions culturelles, mais il faut souligner les efforts réalisés pour maîtriser les dépenses au niveau des actions culturelles.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.6 - Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF) pour l'année 2019

Mme la MAIRE. - L'ACSF est retirée du tableau général, puisque nous avons son président autour de la table qui ne prendra pas part au vote.

M. LO FARO. - La subvention à cette association est du même montant que l'année dernière.

Je vous demande de voter pour que l'on puisse avoir à disposition avec l'ACSF un ensemble très professionnel et qui sait parfaitement de quoi il s'agit.

M. LADJICI. - Je ne referai pas mon exposé sur cette association, car tout le monde connaît ma

position sur le sujet.

Je souhaite vous apporter quelques précisions.

Lors de la commission des finances, comme le rappelait notre collègue Dominique Lo Faro, nous avons bien eu quelques dossiers de subvention positionnés en commission des finances. Il aurait été plus intéressant de les avoir en amont de manière à les étudier. Je note l'effort, ce qui m'a permis de regarder, mais très brièvement, uniquement le dossier de subvention de l'ACSF comme j'ai pris des positions publiques sur cette association dans les mois qui ont précédé. Cela m'a permis de voir les choses suivantes.

Premièrement, le bureau de cette association, qui est composé d'une douzaine de personnes, est majoritairement composé de personnes qui n'habitent pas la ville de Chevilly-Larue. Seuls 30 % des membres du bureau habitent à Chevilly-Larue. Il serait plus intéressant, dans une démarche d'ouverture et dans la mesure où cette association bénéficie d'un niveau de subvention important, d'y associer également des élus de l'opposition, de manière que nous puissions tous participer à la gestion de cette association et être convaincus sur le montant de la subvention.

Deuxièmement, j'ai posé la question à des personnes qui habitent à Antony et qui sont membres de l'orchestre. Je n'en tire pas de conclusion particulière, mais il s'avère que leur association est subventionnée à moins de 10 000 €. Je ne dis pas que c'est pertinent ou pas. Je donne simplement le montant de la subvention.

Ma dernière remarque concerne le budget prévisionnel et le budget de clôture que nous avons eus à étudier. Il me semble que, tous les ans, à l'occasion de la Sainte-Cécile, il y a une manifestation publique et un repas qui suit le concert de la Sainte-Cécile. En toute logique et dans la mesure où ce repas est payé par la municipalité, il devrait figurer dans les documents budgétaires de cette association. Or, ce n'est pas le cas. Je pense que c'est un axe d'amélioration qui doit être travaillé l'année prochaine, car la dépense est faite pas la ville de Chevilly-Larue au bénéfice de cette association, mais le montant n'apparaît nulle part. On devrait corriger cela. Je ne jette la pierre à personne, mais, en gestion des collectivités locales, lorsqu'une dépense est prise en charge par la municipalité, cela doit apparaître.

Je vous donne un exemple simple : pour le théâtre, depuis quelques années et ce qui n'était pas le cas avant, le personnel mis à disposition figure au budget du théâtre. C'est ce que m'a expliqué le directeur des services financiers pour que je comprenne mieux les mécanismes.

Pour l'ACSF, on pourrait faire de même.

Je m'abstiendrai pour cette subvention.

Mme la MAIRE. - Votre dernier propos était une comparaison sur deux types de dépenses de nature différente. Il faut bien comprendre qu'il n'y a pas de salariés mis à disposition de l'orchestre. Je veux être sûre que vous ayez bien compris.

M. LADJICI. - Ce que j'ai dit pouvait porter à confusion. Je compare une dépense et, dans le cas de figure du théâtre, c'est du personnel qui est mis à disposition et qui figure dans le budget.

Mme la MAIRE. - En valorisation.

M. LADJICI. - Oui. Dans le cadre de l'ACSF, je ne parle pas de personnel, mais plutôt d'une manifestation ou d'un banquet qui est pris en charge par la municipalité.

Mme la MAIRE. - J'ai bien compris.

M. ISSAHNANE. - Je vois ce dont tu veux parler, Yacine. Dans certains budgets, on peut voir en bas, mais c'est facultatif, la contribution volontaire en nature et une valorisation du bénévolat qui s'équilibre en charges et en recettes. C'est une opération nulle. Il n'y a pas d'échange monétaire. Des

associations utilisent des équipements communaux et, dans leur budget, elles ne mettent pas les loyers qu'elles devraient verser.

Mme la MAIRE. - C'est un vrai sujet sur lequel nous travaillons par ailleurs. J'entends cet argumentaire qui est défendable et peut renvoyer à beaucoup d'autres questions qui nous compliquent considérablement la tâche. On a une vraie question sur la façon de valoriser comptablement la mise à disposition de nos équipements publics par ailleurs, les gymnases, les différentes salles, le matériel, etc.

Aujourd'hui, cela n'est pas fait non plus dans les subventions, même si nous avons tous bien compris qu'il s'agit de jeux d'écriture, que cela n'augmenterait pas le montant de la subvention et que c'est une valorisation dans la convention.

Le service des associations essaye de travailler là-dessus, sachant que ce n'est pas un petit sujet. Cela veut dire que, dès que l'on ouvre la question du bâtiment, cela ouvre la question des fluides. Or, nous n'avons pas forcément toujours les outils nous permettant de distinguer la nature des fluides en fonction des équipements, voire d'isoler la salle. Tout cela est en train d'être étudié par les services, mais, pour l'instant, cela ne peut pas l'être de manière suffisamment précise pour être satisfaisant à nos yeux.

En revanche, si toutefois nous devons aller dans cette direction dans un futur proche, j'ose espérer que nous conviendrions ensemble qu'une telle décision ne se traduirait pas dès le lendemain par un tract quel qu'il soit et quelle que soit sa provenance qui consisterait à dire que la municipalité a augmenté la subvention de telle ou telle association, considérant qu'il y aurait quelque chose de scandaleux. Ce serait seulement un jeu d'écriture d'une pratique qui, au gré des évolutions de nomenclature comptable et de pratiques budgétaires, pourrait donner lieu à des décisions d'évolution.

Une autre soirée était concernée par la même problématique, à savoir la soirée des sportifs. On aurait pu nous demander de la valoriser dans le budget de l'Élan ou d'autres associations sportives, par exemple. Personne ne l'a jamais demandé, mais cela aurait pu.

M. LO FARO. - Je voudrais remercier Yacine Ladjici parce que, après tous ces mois de différences d'appréciation, il vient de nous dire que, en commission des finances, à laquelle j'ai participé pour la première fois et je pourrais y participer de nouveau pour ce qui concerne ma délégation, il a eu tous les documents à sa disposition et a pu les consulter. C'est très bien de le dire.

Je regrette qu'il n'ait pas fait cette intervention en commission *ad hoc* des finances. Tout ce que tu viens de dire, mon cher Yacine, je l'accepte, bien évidemment, mais encore eut-il fallu que tu le dises en commission des finances. On aurait trouvé certainement encore des discussions, on aurait approfondi certains points et on aurait peut-être adopté une synthèse commune.

Mme la MAIRE. - Je vous remercie d'avoir souligné que nous avons une politique culturelle plus ambitieuse qu'Antony, car nous considérons qu'il est important d'avoir un orchestre qui rayonne et qui fasse rayonner notre commune de Chevilly-Larue. Pour cela, il a besoin de moyens de fonctionnement.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à cette délibération ?

(Aucune.)

Je mets aux voix la délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (Y. LADJICI), P. BLAS NE PRENANT PAS PART AU VOTE.**

M. LO FARO. - Comme tous les ans, je propose à Mme la Maire et à vous, mes chers collègues, de

regrouper le vote de tous les avenants, car il y en a un certain nombre. Je peux citer tous les avenants, puisque Mme la Maire me l'avait demandé il y a deux ans.

Mme la MAIRE. - Oui, car il faut être sûr qu'il n'y a pas parmi nous des personnes qui pourraient ne pas voter.

1.7 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Chevilly-Larue (COS)

2.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association la Ferme du Saut du Loup

2.3 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Elan de Chevilly-Larue

2.4 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous (CGAMPT)

3.3 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association le pôle d'Économie Solidaire Chevillais (PESC)

3.4 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Actions Emplois Formations (AEF 94)

5.1 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association Épicerie Solidaire (Sol'Epi)

5.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Service Médico-Social des Halles de Rungis (SMSH)

Mme la MAIRE. - Est-ce clair pour tout le monde ?

Mme PONOTCHEVNY. - La 5.4 ?

Mme la MAIRE. - On ne l'a pas mise, car ce n'est pas la même nature de décision.

Mme SUAZO. - La 5.3 ?

Mme la MAIRE. - Elle n'en fait pas partie, car certains ne peuvent pas la voter.

Je tiens à préciser que ce sont bien toutes les délibérations qui concernent l'approbation des avenants n° 2 aux précédentes conventions, sauf pour la Maison du Conte et l'ACSF.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE.**

1.8 - Institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Mme la MAIRE. - Cette délibération complète une précédente avec quelques éléments. Il s'agit des cadres d'emploi de médecin, conservateur du patrimoine, conservateur de bibliothèque, bibliothécaire, attaché de conservation du patrimoine, etc. Ce sont les éléments qui concernent les cadres d'emploi de la culture principalement.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

1.9 - Vœu présenté par la majorité municipale relatif à la lente asphyxie financière de Chevilly-Larue (remis sur table)

Mme la MAIRE. - Je demande officiellement que l'on arrête d'utiliser la mention "remis sur table", car ce n'est pas le cas, puisque les projets de vœux ont été envoyés individuellement à l'ensemble des conseillers municipaux par courrier électronique et que, lorsque nous affichons cet ordre du jour sur les panneaux d'affichage municipal, le lecteur pourrait croire que le conseiller municipal découvre cela sur la table, ce qui serait inexact.

Je demande officiellement que l'on supprime cette mention des prochaines séances de Conseil municipal.

M. DELUCHAT. - La majorité propose un vœu relatif à la lente asphyxie financière de Chevilly-Larue, mais aussi pour l'ensemble des communes et des collectivités territoriales. Nous nous sommes basés sur la résolution finale de l'Association des Maires de France lors de son 30^{ème} congrès en novembre. Cette Association des Maires de France qui est reconnue a adopté à l'unanimité, me semble-t-il, l'ensemble des dispositions que l'on a intégrées dans le vœu dans lequel on a spécifié certains points pour Chevilly-Larue. Toute la mécanique est celle qui est incluse dans le projet de résolution de l'Association des Maires de France.

J'ai vu que, hier soir, la ville de Rungis a voté la résolution telle que. Nous l'avons adaptée à Chevilly-Larue. Je prends l'exemple de Rungis, car j'ai vu qu'ils avaient leur Conseil municipal. Nous faisons un vœu incluant la résolution de l'Association des Maires de France.

Nous avons l'espoir que, une fois que vous l'aurez lu et aurez fait part de vos amendements, nous tombions d'accord à l'unanimité quasiment sur l'ensemble de ce vœu qui évoque une baisse des moyens de fonctionnement de 13 Md€ en cinq ans, la suppression de la taxe d'habitation sans savoir ce qu'il y aura après, la suppression de 339 000 emplois aidés et la mise en danger du logement social dans la loi Elan. C'est à intégrer aussi, pour certains qui doivent le penser, dans la résolution de l'Association des Maires de France.

Nous avons mis un certain nombre de considérants et un certain nombre d'articles demandent une réforme fiscale plus juste et un ajustement de la contribution du bloc communal, notamment concernant la dette publique, car ce ne sont pas les maires qui l'ont faite et on leur demande de payer pour les autres. Ils veulent bien payer, mais à la hauteur de ce qu'ils ont. C'est 4,5 %.

Nous ne sommes pas dans l'obligation de plafonnement de 1,2 % des dépenses de fonctionnement, puisque cela concerne les collectivités ayant plus de 60 M€ de budget de fonctionnement. Dans ce cadre, elles sont dans l'obligation soit d'acter cet accord avec l'État et nous avons indiqué que c'est un accord qui est une conception léonine... Je sais que ce terme peut faire réagir, mais c'est le terme employé et cela veut dire que l'on n'a pas à discuter. Ce n'est pas un partenariat, mais on nous impose cela. Vous n'avez pas le choix : vous acceptez ou vous refusez. Cela ne se discute pas.

Beaucoup de villes ayant plus de 60 M€ de budget de fonctionnement n'ont pas accepté, donc elles auront un malus ou moins de facilités pour investir. Elles auront des frais de fonctionnement supérieurs pour des raisons quelles qu'elles soient, sûrement bonnes, et en même temps, elles seront pénalisées. L'Association des Maires de France dit : "Stop. Cela ne peut pas fonctionner ainsi. On ne marche pas à la baguette."

La baisse des moyens dans les domaines de la vie des territoires, la demande de maintien des services publics, des démarches initiées par nos collectivités sur la transition écologique et énergétique : aujourd'hui, cela doit être reconnu et accompagné, car on ne peut pas toujours demander et faire comme si rien n'était fait.

Enfin, concernant tout ce qui est dédié aux quartiers, on a fait travailler M. Borloo et tout a été mis à la poubelle. On peut demander ce qu'il y avait à l'intérieur ou pas, sauf que l'on n'a rien pris et on a

tout jeté. Dernièrement, non loin de Grigny dans l'Essonne, il y avait un débat et des gens disaient : "Il y avait des choses pas mal, mais qu'avez-vous fait ?"

Tout cela est sur la table et nous vous proposons ce vœu pour demander au gouvernement, au président de la République de remettre cela sur le tapis.

Mme la MAIRE. - J'en profite pour souligner que je n'ai pas eu de chance, car je n'ai pas été conviée par Emmanuel Macron à participer au débat. C'est dommage, car j'avais beaucoup de choses à lui dire. On ne m'a pas invitée, donc je ne suis pas venue.

M. LO FARO. - Y a-t-il de la discrimination ?

Mme la MAIRE. - Il ne faut pas tenir de jugement hâtif ou avoir des grands mots accusateurs. En tout cas, ils n'ont pas invité tous les maires. Voilà ce que je peux en déduire, puisque je n'ai pas été invitée.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS UNE ABSTENTION (Y. LADJICI).**

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Modification transitoire d'une partie des secteurs scolaires Pasteur - Paul Bert

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Pendant de longues semaines, je vous ai présenté le projet de la nouvelle école. Ce soir, nous avons besoin de prendre cette délibération de modification des rues de Paul Bert pour l'école Pasteur. Cette délibération est à renvoyer aux services de l'Éducation Nationale.

Pour répondre au calendrier de l'Éducation Nationale et nous caler au plus près, nous avons commencé les inscriptions dès le 1^{er} décembre et nous arrêterons le 30 avril, de manière que les derniers chiffres remontés à l'Éducation Nationale correspondent à la carte d'ajustement.

- Rue du Clos Saint-Michel : les numéros pairs étant déjà scolarisés sur Pasteur cette année, à la prochaine rentrée, ce seront les numéros impairs.

- Rue du Père Mazurié, rue H. Cretté, rue Jaume et rue Outrequin.

Aujourd'hui, cela concerne 20 enfants : 13 en élémentaire et 7 en maternelle. En élémentaire, ce sont des enfants qui vont rentrer en CP. Bien entendu, il y aura le rapprochement des fratries.

Cette modification de la carte scolaire durera le temps que sorte la nouvelle école, puisque, à l'aune de la nouvelle école, on rebattra les cartes et on reverra tout le secteur scolaire de la ville.

Mme la MAIRE. - Peux-tu nous rappeler que ces dispositions ont été présentées à l'occasion de réunions dans tous les groupes scolaires ?

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Bien sûr. Il y a eu une concertation bien en amont avec les instances de l'Éducation Nationale, puis avec les directeurs qui en ont parlé aux enseignants. J'ai fait deux fois Paul Bert et Pasteur, le nombre de parents rencontrés n'étant pas suffisant. Curie va être évoqué au conseil d'école qui arrive.

Je tiens à ce que ce projet soit entendu par toute la communauté éducative.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

2.5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Fight Club Chevilly (budget 2019)

M. BLAS. - La ville de Chevilly-Larue apporte son soutien au développement du mouvement associatif. À ce titre, elle souhaite attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Fight Club Chevilly qui existe depuis 2014 et encadre des jeunes Chevillais dans la pratique de la boxe thaïlandaise, six d'entre eux étant sélectionnés pour les championnats du monde à Bangkok en mars prochain.

Afin de participer aux frais de déplacement de ces jeunes sportifs, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Fight Club Chevilly.

M. LO FARO. - Une précision : nous avons discuté en commission *ad hoc* de la subvention que l'on pouvait verser ou pas à cette association Fight Club Chevilly et nous avons décidé de ne pas donner les 5 000 €. Or, juste après, nous avons eu connaissance que six Chevillais participaient aux championnats du monde, donc nous sommes revenus sur notre décision. C'est pourquoi nous passons cette subvention exceptionnelle en espérant qu'ils reviendront avec des médailles.

Mme la MAIRE. - Nous avons toujours procédé ainsi, notamment lorsque Yannick Bonheur avait participé aux Jeux Olympiques. Nous ne disposions pas de cette information à ce moment-là et, entre-temps, ils ont été sélectionnés.

Y a-t-il des questions ?

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

2.6 - Vœu présenté par la majorité municipale pour le maintien de la répartition de la taxe d'apprentissage versée aux lycées professionnels (remis sur table)

Mme la MAIRE. - Ce vœu avait déjà été soumis lors de la dernière séance et a été remodelé pour essayer de satisfaire les différents échanges que nous avons eus autour de la table.

Mme LORAND PIERRE. - Avant cette loi, 51 % de la taxe d'apprentissage étaient alloués à la Région pour que cette dernière puisse financer des actions en faveur de l'apprentissage, 26 % pour les CFA et les sections d'apprentissage et 23 % pour l'enseignement professionnel et les grandes écoles.

Il me semble que, la dernière fois, la question portait sur les CFA. La réponse apportée est que, désormais, les 87 % de la taxe d'apprentissage seront affectés aux CFA, étant donné que la Région a perdu la compétence sur l'apprentissage. Les 51 % de la taxe d'apprentissage qui étaient pour la Région vont aux CFA et, comme il n'y en avait pas assez, on a remis 10 % qui ont été enlevés aux lycées professionnels ou aux grandes écoles.

La dernière fois, je vous avais parlé de tous les projets qui pouvaient être financés et j'avais donné l'exemple d'un voyage. Pour illustrer mon propos, voici le premier journal réalisé par les élèves du lycée Pauline Roland : c'est vraiment très bien et ce travail collectif a été réalisé par les jeunes avec l'aide de leurs professeurs. Il est important pour les jeunes d'avoir une réalisation concrète de leur travail qui, en plus, est diffusé. On a pu acquérir le journal. Typiquement, cela fait partie des projets qui ne pourront plus être réalisés au lycée Pauline Roland sans l'apport de la taxe d'apprentissage.

Mme la MAIRE. - Je ne l'avais pas encore vu et cela m'intéresse d'avoir un exemplaire. Cela a l'air d'être une belle réalisation.

Mme LORAND PIERRE. - On parle de Victor Hugo et, en plus, on nous dit qui est Pauline

Roland, il y a des articles très pratiques sur le nouveau BAC. C'est une très belle réalisation et un travail de qualité.

M. LO FARO. - J'ai eu cette diffusion entre les mains et j'ai pu la lire. Des articles sont véritablement de qualité. On parle de Victor Hugo et d'autres. Les élèves sont allés interviewer le Secours Populaire et ont rédigé un long article très intéressant et très fouillé.

Je vous invite, mes chers collègues, si vous avez la possibilité d'avoir ce document entre les mains.

Mme la MAIRE. - On le veut.

Mme LORAND PIERRE. - Il faut l'acheter.

Mme la MAIRE. - Achetons-le !

Y a-t-il d'autres questions sur ce vœu ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

2.7 - Vœu présenté par la majorité municipale en faveur d'une refonte de la cartographie des spécialités au lycée dans le cadre de la réforme du baccalauréat (remis sur table)

Mme LORAND PIERRE. - Nous entrons dans une grande réforme concernant le baccalauréat et, lors de la rentrée 2019, nos jeunes actuellement en seconde devront choisir trois spécialités en première et deux en terminale.

M. le ministre Jean-Michel Blanquer s'était engagé à ce qu'au moins 7 spécialités figurent dans le choix proposé par chacun des lycées. Or, notre lycée n'en a reçu que 5, alors que les lycées voisins en ont reçu entre 7 et 10 : par exemple, Mistral en a reçu 9 et Chérioux 7.

Cette cartographie est extrêmement inquiétante et, surtout, très incohérente en ce qui concerne l'égalité territoriale, puisque l'accès à la formation est différent et inégal. Selon que l'on se trouve à Fresnes ou Chevilly-Larue, on n'a pas accès aux mêmes formations.

De plus, c'est incohérent avec le projet d'extension prévu à l'horizon 2021 et validé par la Région. Les architectes travaillent sur le projet. C'est également incohérent avec les partenariats mis en place, notamment avec les écoles HEC et Henri IV pour les Cordées de la réussite.

Cette cartographie est inquiétante et pose question sur le devenir du lycée.

Quel est le projet ? On va agrandir le lycée pour ne plus mettre d'élèves dedans ? Il est inévitable que les jeunes se détournent de Pauline Roland pour aller dans un lycée qui leur offre plus de chances de formation. Cela serait normal, légitime, mais pas souhaitable.

Le but est-il de faire un immense lycée professionnel ? Or, on sait que le lycée professionnel est amené à disparaître avec ce qui se dessine dans les réformes.

Je trouve extrêmement inquiétantes ces différentes mesures très incohérentes et en contradiction les unes avec les autres. C'est pourquoi je vous demande de voter ce vœu qui est l'une des démarches que nous accomplissons pour faire en sorte que notre lycée obtienne davantage de spécialités.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Barbara a raison, car nous sommes vraiment sur une décision politique. Au contraire, je trouve que c'est très cohérent. Il a fallu se battre pour que ce lycée soit un lycée général. Il faut savoir que, sur le Val-de-Marne, seuls trois lycées ont 5 options : un lycée à Saint-Maur-des-Fossés, mais ils ont trois lycées, donc je pense que c'est cohérent, le lycée Édouard Branly de Créteil où une enseignante a été agressée et dont l'image va encore être détériorée et nous.

Certes, on nous dit que c'est lié aux ressources humaines du lycée, mais c'est faux parce qu'il y a des professeurs de littérature et de philosophie pour anciennement les BAC économique et littéraire. Il y a des enseignants, donc la ressource humaine est là.

Il faut être vigilant. À travers cette réforme, on va créer une pénurie. À juste titre, Barbara dit que les élèves n'iront pas. Si les élèves affectés sur le lycée de Pauline Roland choisissent qui n'existe pas dans l'établissement, ils devront le faire par Internet. Il y a le CNED. Bonjour ! La critique de la raison pure sans professeur devant. Hegel, le mythe de la caverne. Je parle d'une filière littéraire, donc ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire. Je ne parle même pas de physique ni d'informatique. Rien que la filière littéraire n'a pas été acceptée, ce que l'on appelait avant les humanités.

Sincèrement, nous avons une inquiétude.

Une information : le 13 mars, les parents de la FCPE du lycée Pauline Roland, mais aussi des deux collèges vont organiser une réunion. Il est important de les soutenir. Nous sommes en contact permanent. Barbara a alerté dès le primaire parce que c'est l'avenir. Depuis le début de la soirée, nous parlons de l'avenir de la commune. Nous nous sommes battus et nous voyons ce que le lycée a apporté le lycée dans notre ville. Il a été question du Secours Populaire, mais il y a aussi Sol'Epi, le tutorat dans les collèges, la Maison du Conte, etc. Des choses se passent depuis le lycée et cela irradie la ville.

Ce vœu est vraiment important pour les enfants et pour le lycée.

Mme TCHENQUELA GRYMOPREZ. - Je voudrais confirmer le propos. Les élèves de seconde ont déjà commencé à émettre leurs vœux de premier semestre. Certains se verront obérer certaines filières, ces spécialités n'existant pas sur le lycée de Chevilly-Larue, ils se verront d'autant plus obérer les filières qu'ils choisiront et qui n'existent pas en spécialités sur le lycée de Chevilly-Larue, voire ils ne pourront pas, de ce fait, aller vers d'autres lycées à partir de la première du fait que les lycées en question délivrant l'enseignement dès la seconde privilégieront leurs élèves et fermeront la porte aux élèves venant de l'extérieur.

Il est très important pour notre ville de développer un peu plus de spécialités, car nous serons peut-être aussi amenés à perdre des élèves qui choisiront les spécialités qui n'existent pas sur Pauline Roland.

M. ISSAHNANE. - J'ajouterai que c'est encore un mauvais coup de ce gouvernement. Il faut savoir que c'est à partir de la 3^{ème} que les enfants devront choisir quasiment leur métier, puisqu'ils devront choisir le lycée où il y aura leur spécialité. Ce ne sera pas en seconde, puisqu'ils seront déjà dans le lycée.

Hier, 130 professeurs principaux ont démissionné à Toulouse et ont posé leur démission au rectorat.

Un exemple pris dans un article de presse : une mère de famille qui était dans un salon d'orientation a demandé à une école de commerce quelles spécialités sont nécessaires pour rentrer dans cette école. L'école de commerce a égrené la liste des spécialités et en oublie une : les mathématiques. L'école de commerce était convaincue que c'était dans le tronc commun. Or, les mathématiques ne sont plus dans le tronc commun.

Mme la MAIRE. - Il y en a quand même un peu. Mon enfant est en 3^{ème} et j'ai participé à la réunion d'information des parents la semaine dernière et il y en a un peu.

M. ISSAHNANE. - Cela stigmatisera notre lycée Pauline Roland, puisqu'il sera soumis à une concurrence exacerbée. Lorsque les parents voudront choisir un lycée, ils choisiront celui où il y a le plus de spécialités et, surtout, le lycée où il y a les spécialités souhaitées par leur enfant.

Cette réforme s'accompagne d'une réforme du BAC, lequel va se transformer quasiment en contrôle

continu. 40 % de la note ne dépendra que des épreuves finales, le reste, 60 %, étant du contrôle continu. La valeur du BAC sera donc indexée sur la valeur du lycée. Alors qu'il y a un manque de professeurs, des classes surchargées, des locaux vétustes, etc., ce gouvernement nous sort une réforme qui va accroître la reproduction sociale, tuer la mobilité sociale, si elle existait, et attaquer un fondement de l'intégration qui est le diplôme en France.

Mme la MAIRE. - Merci Hadi.

Mme ZEHIA. - Je suis d'accord avec Barbara. Je trouve que le lycée Pauline Roland est un lycée de qualité. D'ailleurs, la vice-présidente de la Région l'a souligné en disant que c'était le meilleur lycée du 94.

J'ai un peu de mal avec toutes ces réformes. Pour moi, réformer, c'est voir à court terme, voire à moyen terme. On va changer la forme, mais jamais le fond. Je suis plus pour une réforme de fond. Là, on fait des réformes sur les lycées, le baccalauréat, etc., mais on ne change pas la manière d'enseigner ou le fait de former même des professeurs.

J'ai reçu un mail de l'Éducation Nationale me proposant un poste de Professeur, alors que je n'ai aucune formation et je ne sais pas comment on enseigne. Je trouve aberrante la manière dont on met en place les réformes dans l'Éducation Nationale. Par rapport à d'autres pays, notre manière d'enseigner en France n'est pas forcément la meilleure. On ne forme pas assez et on est plus dans la théorie que dans la pratique.

Cette réforme devrait commencer par la maternelle, puis la primaire, le collège et le lycée. Or, là, on a juste une réforme qui va seulement changer le baccalauréat. On a des spécialités, mais on ne sait pas comment elles fonctionneront et si elles seront adaptées au projet futur de l'enfant.

Je déplore cela et je pense que, aujourd'hui, il existe un gros problème d'orientation des jeunes.

Beaucoup de jeunes vont dans les universités et ne réussissent pas forcément et d'autres étaient plus orientés vers des filières professionnelles parce qu'on les a mis là et on leur dit qu'ils n'ont pas forcément les qualités.

Il n'y a pas longtemps, j'ai pu aller dans mon ancien lycée Guillaume Apollinaire, car j'étais en filière technologique. J'ai trouvé choquant le nombre d'élèves qui se sentaient rabaissés, qui me disaient clairement qu'ils n'avaient pas les capacités pour aller à l'université et qui étaient choqués de mon parcours. Eux-mêmes n'y croient pas et, en plus, ils sont dans un système qui les pousse à ne pas y croire.

Il faudrait commencer à revoir la manière d'enseigner et, surtout, la politique d'éducation en France avant de faire des réformes qui n'ont pas de sens et qui servent juste à combler l'opinion politique ou publique avant une prochaine réforme et encore une prochaine réforme.

Je suis très contente de ce vœu et je le voterai.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je précise que la réunion pour les parents aura lieu le 13 février et non le 13 mars, excusez-moi.

Mme la MAIRE. - Moi aussi, je me suis trompée. Hadi, tu as raison. Je suis allée vérifier entre-temps et, à ma grande surprise, il n'y a pas de mathématiques dans le socle commun, même s'il y a bien un socle commun d'enseignement en 1^{ère} et en terminale. Ce que me souffle Élisabeth Lazon ne change pas par rapport à la situation antérieure qui faisait que les filières littéraires, il y a longtemps, n'avaient pas non plus de mathématiques.

En tant que parent d'enfant qui est en 3^{ème} et qui doit faire ses choix d'orientation, je souligne le caractère extrêmement anxieux des choix mis sur leurs épaules et sur celles de leurs parents en

même temps à ce moment de leur parcours.

Avec cette histoire de Parcoursup et d'affectation par ordinateur avec un logiciel qui nous explique qu'un algorithme prend tout un tas de critères en considération entre le comportement, les notes des élèves, les résultats au brevet, etc., si, par malheur, l'élève n'a pas le choix numéro 1 dans le lycée qu'il a demandé, la chance qu'il réussisse à aller dans un lycée dans lequel il pourra faire la spécialité de son choix est infime. Cela signifie qu'un élève qui aurait très envie de suivre une filière littéraire ne peut donc pas aller à Pauline Roland, car on ne propose pas, pour l'instant, sauf si l'on obtient satisfaction, les spécialités correspondant à la filière L... Excusez-moi, je parle un peu comme un dinosaure !

S'il n'est pas pris là où ce genre de spécialités est proposé, Cachan, Guillaume Apollinaire à Thiais et peut-être Mistral, et s'il a le malheur de ne pas avoir mis Pauline Roland en choix 2 bien qu'il n'y ait pas de place restante... Il se retrouvera nommé quelque part, puisque, normalement, aucun ne doit rester sur le carreau. En seconde, ce n'est pas grave parce que c'est socle commun, sauf que, après, il ne pourra demander de changement vers un lycée dans lequel la spécialité à laquelle il aspire n'est enseignée que sur le nombre de places reliquaires. Par exemple, un élève a été pris à Guillaume Apollinaire parce qu'il a été refusé dans son choix numéro 1 à Mistral en seconde. En seconde, s'il veut aller faire une spécialité à Mistral ou à Pauline Roland, il ne peut avoir une chance qu'à travers le peu de places qui seront laissées disponibles par ceux de seconde du lycée concerné qui seront montés. Cela signifie qu'il n'a aucune chance de faire la spécialité qui l'intéresse.

C'est l'algorithme qui décide et il n'est pas possible d'y déroger.

Aujourd'hui, on a donc une situation qui ajoute au caractère anxiogène de tout cela, puisque le fait de n'avoir que cinq spécialités comme choix possibles tend un peu les décisions de tout le monde.

Mme PONOTCHEVNY. - Le dinosaure, c'est moi !

Pourrais-je avoir une idée des cinq spécialités à Pauline Roland ?

Mme LORAND PIERRE. - Histoire/géographie, géopolitique et sciences politiques : ce sont les spécialités demandées.

Mme la MAIRE. - Les cinq qui sont proposées à Pauline Roland ?

Mme LORAND PIERRE. - Les cinq qui ont été accordées par le rectorat à Pauline Roland : histoire/géographie, mathématiques, physique/chimie, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales.

Celle qui a été demandée et qui n'a pas été obtenue, c'est humanité, littérature et philosophie. C'est un détail, mais cette spécialité a le même intitulé que les classes préparatoires qui sont proposées via les Cordées de la réussite avec Henri IV. Une Cordée de la réussite s'appelle Humanité et reprend les mêmes matières.

On a le sentiment que, si le lycée Pauline Roland ne propose pas cette spécialité, finalement, on prive les jeunes d'accéder à cette filière d'excellence à Henri IV.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Alors que l'on a une convention...

Mme la MAIRE. - Une convention triennale qui fait que, l'année dernière, deux élèves sont allés à Henri IV.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Lorsque Barbara disait que c'est contradictoire, non. Je pense qu'il y a une volonté délibérée de décider que les classes préparatoires ne sont pas pour les élèves de Chevilly-Larue. On va leur coller le lycée des métiers et cela s'arrête là.

M. LADJICI. - Je remercie Barbara pour sa présentation très claire. Je voterai le vœu, mais il ne faut pas tomber dans quelques raccourcis sur Chevilly-Larue, car ce n'est pas le cas.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Ce ne sont pas des raccourcis. Si tu avais assisté aux discussions avec l'élue Élisabeth Maillefert, qui n'est plus dans la salle, nous étions toutes les deux pour avoir la filière du BAC général.

Tu parlais de l'histoire de la ville. Il faut connaître l'histoire et la bataille qu'il y a eue pour avoir ce lycée.

Mme la MAIRE. - Pour ceux qui ne le savaient pas, au moment de la bataille pour obtenir un lycée, il a fallu ferrailer pour faire en sorte que ce ne soit pas un lycée professionnel, mais que ce soit aussi un lycée général là où l'académie voulait absolument nous mettre un lycée professionnel. Le risque à travers le nombre de spécialités qui nous seront attribuées dans cette nouvelle bataille est que, petit à petit, l'établissement soit tiré à nouveau vers ce profil.

Mme TCHENQUELA GRYMOPREZ. - Lors des portes ouvertes, les professionnels étaient uniquement axés sur des métiers techniques, si bien qu'il y avait déjà bronca au niveau du collège, car cela voulait dire que nos enfants étaient d'ores et déjà orientés vers des filières qu'ils ne souhaiteraient pas forcément.

Mme la MAIRE. - Attention à la façon dont on parle de ces enjeux. C'est une chose de les dénoncer et de ferrailer pour obtenir des spécialités supplémentaires et cela en est une autre de laisser penser qu'il vaudrait mieux éviter Pauline Roland. En voulant bien faire, on jouerait un rôle contre-productif. Il est important de préciser que Pauline Roland a d'excellents résultats au BAC et est vécu par tous les professionnels de l'éducation comme l'un des meilleurs lycées du Val-de-Marne. C'est une bataille légitime par rapport à la diversité des enseignements qui y sont prodigués, mais pas par rapport à la qualité que l'on y trouvera quoi qu'il arrive.

C'est extrêmement important. Sinon, au final, on encouragerait cette direction contre laquelle on cherche à lutter.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE, MME LAZON NE PARTICIPANT PAS AU VOTE.**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Cession à la Société du Grand Paris des volumes de tréfonds nécessaires à la réalisation du tunnel de la ligne 14 du métro

Mme BOIVIN. - Afin de pouvoir réaliser le prolongement de la ligne 14 du métro, la Société du Grand Paris doit encore finaliser sa maîtrise des volumes de tréfonds nécessaires à la réalisation du tunnel du métro.

L'objet qui nous occupe ce soir est la cession à titre onéreux par la commune des volumes de tréfonds situés à moins de 15 mètres, sachant qu'il y a plusieurs niveaux, comme vous avez pu le constater en regarder la délibération.

Le prix de vente est fixé, conformément aux estimations de la Direction Nationale des Interventions Domaniales, à 73 913 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

Mme la MAIRE. - Merci Régine.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

3.2 - Autorisation de signature du permis de construire pour les travaux de réfection de la couverture de la maternelle Salvador Allende, située 1, rue du Rouergue à Chevilly-Larue

M. ROUX. - L'école maternelle Salvador Allende date de 1968 et la toiture a le même âge. Plusieurs petits travaux de reprise ont été réalisés sur la toiture tout au long des années, comme dans les différents bâtiments communaux, mais il y a encore des sinistres à l'intérieur de l'établissement.

Nous proposons des travaux permettant de remédier à cela, d'assurer la pérennité de l'ensemble du bâtiment, une meilleure isolation thermique qui permettra de réduire les déperditions de chaleur et une mise en sécurité de la toiture avec des travaux prévus à l'horizon de l'été 2019, car ce sont des travaux assez lourds.

Mme la MAIRE. - C'est mieux lorsque l'école est inoccupée.

M. LO FARO. - Étant élu référent de la municipalité au moment du conseil d'école de Salvador Allende, c'est une demande très régulière, donc merci pour les enseignants et pour l'école.

Mme la MAIRE. - Il est important de le souligner.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Mme la MAIRE. - Laurent, tu n'auras pas le loisir de présenter les délibérations 3.3 et 3.4.

3.5 - Vœu présenté par la majorité municipale pour le maintien intégral de la ligne 15 du Grand Paris Express et du maintien de l'interopérabilité (remis sur table)

M. DELUCHAT. - Il doit y avoir une interconnexion à Champigny pour aller sur Fontenay d'un côté et sur Noisy-le-Grand de l'autre. Tout a été prévu dans la Société du Grand Paris pour créer cette possibilité sans avoir de rupture de charge, c'est-à-dire sans changer de train, car c'est rédhibitoire dans beaucoup de cas. C'était la volonté depuis l'origine de la Société du Grand Paris.

200 M€ ont été investis, notamment avec des expropriations à Champigny, etc., et il y a un grand trou béant. Aujourd'hui, on voudrait dire qu'on ne le fait plus, car il faut réaliser des économies. Vous vous rendez compte l'attitude pour les transports qui nous concernent aussi, parce que, avec la ligne 14, il peut y avoir des changements, y compris pour aller sur l'Est, mais aussi pour des grands chantiers sur lesquels on a dépensé un argent fou, on a exproprié des pavillons et, maintenant, on leur dit que l'on arrête tout.

Une association s'est créée qui dépasse le cadre de Champigny et de l'ensemble des villes avoisinantes. Elle fait appel aux élus et aux institutions pour qu'on la soutienne dans cette démarche, car on ne peut pas arrêter un tel chantier, notamment au niveau où il est arrivé et ce ne serait pas efficace pour les transports tels qu'on les veut en région Île-de-France avec la déconcentration au titre de Paris.

Nous vous demandons d'être solidaires de l'ensemble des villes et des habitants de cette région, sachant que les nôtres peuvent être aussi intéressés et concernés.

Mme la MAIRE. - C'est un vœu qui est voté dans les mêmes formes par de nombreux Conseils municipaux. Ce sont notamment toutes les associations adhérentes à l'association Orbival.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'association La Maison du Conte

Mme LAZON. - Comme les autres avenants, il s'agit de la convention cadre avec l'association la Maison du Conte. Vous pourrez voir un très bel article dans le journal de Pauline Roland sur la Maison du Conte qui rend compte de ses activités et du partenariat qu'ils ont avec le lycée. Vous y retrouverez les éléments qui vous permettent de comprendre comment la ville travaille avec cette association fortement appréciée, notamment par Mme la Préfète.

Mme la MAIRE. - Elle a beaucoup aimé le spectacle de Pepito Mateo.

Mme LAZON. - Oui et cette structure.

Mme la MAIRE. - Dans laquelle elle a souhaité revenir incessamment.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (L. PONOTCHEVNY, B. ZEHIA).**

4.2 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre de partenariat avec l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)

Mme la MAIRE. - On ne précise pas tout le contexte.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS UNE ABSTENTION (Y. LADJICI), P. BLAS NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.3 - Approbation d'une subvention à l'association Amicale des seniors de Chevilly-Larue (budget 2019)

Mme la MAIRE. - On l'a sortie parce que le président est autour de la table, donc une personne ne prend pas part au vote.

Je suppose que cela n'appelle pas de commentaires particuliers.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, M. PIERRE NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

5.4 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Chevilly-Larue et ADOMA relative à l'action de "Cours de Français Langue étrangère" au sein de l'HUDA Languedoc

Mme LORAND PIERRE. - L'idée de cette délibération est de permettre aux hommes hébergés par ADOMA de bénéficier de cours de français langue étrangère. Cette initiative avait déjà été menée

en 2018 et il est proposé de la réitérer entre le 11 janvier et le 21 juin 2019, soit 20 séances pour un coût total de 1 284 €, le tarif de l'heure de cours étant fixé à 21,40 €.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions diverses ?

M. LADJICI. - Une remarque d'ordre général : dans le dernier bulletin municipal, dans le résumé fait par la direction de la communication de la ville de Chevilly-Larue sur le débat d'orientations budgétaires, j'ai trouvé qu'il y avait un décalage assez impressionnant par rapport à la teneur de mes propos. Vous êtes majoritaires et vous faites ce que vous voulez dans le journal municipal, mais je trouve que, derrière cela, il y a un travail journalistique. Il serait intéressant que le résumé des débats reflète ce qui a été dit pendant le Conseil par chacune des parties.

Le résumé est le suivant : "Yacine Ladjici a été dit qu'il était d'accord avec Mme la maire sur la baisse des dotations." C'est marrant, mais ce n'était pas du tout l'axe principal de mon intervention.

Nous sommes en démocratie et chaque groupe a besoin de s'exprimer. Ce genre de comportement ne fait que susciter de la frustration et demande des réactions et des publications.

Pour apporter de l'apaisement, il serait bien que, à l'avenir, les débats soient réellement reflétés.

C'était une remarque générale bienveillante.

Mme la MAIRE. - J'irai examiner de plus près la rédaction en question, car je vous avouerai que je n'en ai absolument pas souvenir. Je pourrai apporter mon propre regard sur votre intervention que j'entends. Si l'on a le sentiment que le compte rendu fait dans le journal municipal n'est pas fidèle à ses propos, on est en droit d'émettre une remarque.

Je me rassure sur le fait que vous avez trouvé d'autres moyens de communication sans que cela ne puisse nuire à votre capacité de vous faire entendre.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

(Aucune.)

Merci à tous et très bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 40.)

Remerciements particuliers à l'administration.